

Ville de Nice

Rapport d'audit de début de mandat

Septembre 2008

Ernst & Young Advisory

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, Ernst & Young autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans ce rapport ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Sommaire

0.	Remarques préalables	4
1.	Analyse des grands équilibres financiers (2003-2008)	5
1.1.1	La dégradation des ratios d'épargne	8
1.1.2	Un endettement croissant	10
2.	Analyse rétrospective détaillée	11
2.1	Analyse des recettes	11
2.1.1	La fiscalité	12
2.1.2	Les dotations et concours de l'Etat	17
2.1.3	Les reversements de la CANCA	18
2.2	Les dépenses de fonctionnement	21
2.2.1	Analyse des dépenses de fonctionnement et de leur évolution depuis 2003	21
2.2.2	Les dépenses de personnel	24
2.2.3	Revue des autres dépenses de fonctionnement	30
2.3	Les dépenses d'investissement	34
3.	Analyse des risques	37
3.1	Les risques contentieux	38
3.1.1	Travaux menés	38
3.1.2	Enjeux financiers pour la collectivité	38
3.2	Les risques liés à la dette	49
3.2.1	Etat de la dette au 31.12.2007	49
3.2.2	Les produits à taux relatifs	51
3.2.3	Les produits sur change relatifs	51
3.2.4	Les produits à barrière	52
3.2.5	Les produits de pente	53
3.2.6	Évaluation du risque dette	55
4.	Evolution prospective	57
4.1	Hypothèses retenues	57
4.2	Evolution au fil de l'eau	59
4.3	Scénario à 150 millions de dépenses d'équipement	60
4.4	Scénario à 120 millions de dépenses d'équipement	61
4.5	Scénario à 90 millions de dépenses d'équipement	62
5.	Annexe	63
5.1	Effectifs de la collectivité	63
5.2	Synthèse des transferts de compétences	65

0. Remarques préalables

Ce document constitue le rapport de notre mission d'audit et de perspectives financières.

Lorsque nous disposions des informations, nous avons complété les analyses en intégrant les prévisions de réalisations de l'exercice 2008.

Ce rapport est constitué de quatre parties :

- la première présente les grands équilibres financiers et leur évolution depuis 2003
- la seconde analyse les recettes de fonctionnement
- la troisième aborde les charges de fonctionnement et notamment les charges de personnel
- la quatrième traite de la prospective financière.

1. Analyse des grands équilibres financiers (2003-2008)

La situation financière de la ville, mesurée à travers les différents soldes intermédiaires de gestion, s'est dégradée au cours des six dernières années. Cette dégradation a été très rapide et s'est accentuée en 2007 et en 2008. Au 31.12. 2007, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette si la ville y consacrait l'intégralité de l'autofinancement, s'établit à 3,7 ans, soit une détérioration par rapport à 2001 compte tenu de la diminution de l'épargne brute (-17%) et de la croissance de l'endettement (+14 M€).

L'estimation de compte administratif réalisée sur l'exercice 2008 conclut à une dégradation de la situation en 2008 dans la continuité des exercices précédents. Du fait de la dégradation successive des équilibres de gestion, en 2008 l'épargne nette serait très faible et la capacité de désendettement supérieure à 7 ans.

Sur la période d'étude, les dépenses, et notamment les dépenses de personnel, ont évolué à un rythme bien plus rapide que celui des recettes. Cette tendance ne peut se poursuivre sans menacer à court terme la solvabilité de la commune.

Libellé	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 03/07	Variation 03/08
<i>Mouvements réels en K€</i>								
Recettes réelles de fonctionnement	521 554	549 364	533 795	551 204	549 042	535 196	5%	3%
Dépenses réelles de fonctionnement	387 236	412 201	429 427	428 367	437 777	451 256	13%	17%
Epargne de gestion	134 318	137 163	104 368	122 837	111 265	83 939	-17%	-38%
% RRF	26%	25%	20%	22%	20%	16%	-21%	-37%
Résultat financier	(17 716)	(14 553)	(12 791)	(10 033)	(13 847)	(18 807)	NS	NS
Résultat exceptionnel	2 016	(8 258)	(9 089)	(615)	469	(17 533)	-77%	112%
Variation des provisions				(10 068)	(21 896)	4 953		
Epargne brute	118 618	114 352	82 488	102 121	75 991	52 553	-36%	-54%
Taux d'épargne brute (CAF/RRF)	23%	21%	15%	19%	14%	10%	-39%	-53%
Remboursement du capital	81 589	47 228	61 353	57 279	55 473	48 636	-32%	3%
Epargne nette	37 029	67 124	21 135	44 842	20 518	3 917	-45%	-94%
Taux d'épargne nette (CAF nette/RRF)	7%	12%	4%	8%	4%	1%	-47%	-94%
Capacité de désendettement en années	3,0	2,8	4,0	3,0	3,7	7,4	26%	163%
Encours de la dette	352 000	321 000	328 000	336 000	366 000	387 930	4%	21%

Légende : RRF = Recettes réelles de fonctionnement. CAF : capacité d'autofinancement

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion suivant est réalisé à partir des comptes administratifs (les mouvements de trésorerie sur le remboursement de la dette qui ont été neutralisés).

Le raisonnement est tenu en mouvements réels annuels à l'exception des provisions semi-budgétaires.

Afin de mieux appréhender l'évolution des finances de la commune, les comptes administratifs ont été retraités des évènements atypiques et des modifications des règles comptables suivants :

- changements apportés à la comptabilisation des subventions d'investissement,
- reclassification de certaines charges exceptionnelles récurrentes en charges de fonctionnement (contributions pour les cantines),
- neutralisation du titre de recettes émis en 2004 sur la taxe sur la publicité,
- intégration des provisions pour litiges comme dépenses semi-budgétaires à partir de 2006.

Les retraitements améliorent légèrement la situation des soldes intermédiaires de gestion entre 2003 et 2005, avant la réforme M14, car des subventions comptabilisées en fonctionnement sont retraitées en investissement.

En revanche, la dégradation de l'épargne de gestion est davantage accentuée entre 2004 et 2005.

En 2008, l'épargne de gestion ne serait plus que de 13% des recettes réelles de fonctionnement contre 25% en 2003.

Libellé	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 03/07	Variation 03/08
<i>Mouvements réels en K€</i>								
Recettes réelles de fonctionnement	521 554	540 935	533 795	551 204	549 042	535 196	5%	3%
Dépenses réelles de fonctionnement	390 943	417 016	432 712	439 667	450 477	463 956	15%	19%
Epargne de gestion	130 611	123 919	101 083	111 537	98 565	71 239	-25%	-45%
% RRF	25%	23%	19%	20%	18%	13%	-28%	-42%
Résultat financier	(17 716)	(14 553)	(12 791)	(10 033)	(13 847)	(18 807)	-22%	NS
Résultat exceptionnel	13 216	4 842	2 311	10 685	13 169	(4 833)	0%	-200%
Variation des provisions				(10 068)	(21 896)	4 953		
Epargne brute	126 111	114 208	90 603	102 121	75 991	52 553	-40%	-54%
Taux d'épargne brute (CAF/RRF)	24%	21%	17%	19%	14%	10%	-43%	-53%
Remboursement du capital	81 589	47 228	61 353	57 279	55 473	48 636	-32%	3%
Epargne nette	44 522	66 980	29 250	44 842	20 518	3 917	-54%	-94%
Taux d'épargne nette (CAF nette/RRF)	9%	12%	5%	8%	4%	1%	-56%	-94%
Capacité de désendettement en années	2,8	2,8	3,6	3,3	4,8	7,4	73%	163%
Encours de la dette	352 000	321 000	328 000	336 000	366 000	387 930		21%

Par ailleurs, pour disposer d'une vision exhaustive de la situation financière de la commune au 31.12.2007 et du prévisionnel 2008, un retraitement spécifique a été effectué pour intégrer les provisions pour litiges non comptabilisées. Elles ont été évaluées à 16 M€, (cf partie 3.1.2 du rapport),

La prise en compte de ces litiges a pour impact de porter la capacité de désendettement à 11,5 années en 2008 : l'épargne nette est alors négative et l'encours de dette théorique de plus de 400 M€..

Libellé	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 03/07	Variation 03/08
<i>Mouvements réels en K€</i>								
Recettes réelles de fonctionnement	521 554	549 364	533 795	551 204	549 042	535 196	5%	3%
Dépenses réelles de fonctionnement	387 236	412 201	429 427	428 367	437 777	451 256	13%	17%
<i>Charges de cantine retraitées</i>	11 200	13 100	11 400	11 300	12 700	12 700		
<i>retraitement subventions</i>	(7 493)	(8 115)	(8 285)					
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	390 943	417 016	432 712	439 667	450 477	463 956		
Épargne de gestion	130 611	132 348	101 083	111 537	98 565	71 239	-25%	-45%
% RRF	25%	24%	19%	20%	18%	13%	-28%	-45%
Résultat financier	(17 716)	(14 553)	(12 791)	(10 033)	(13 847)	(18 807)	NS	NS
Résultat exceptionnel	6 784	(5 374)	(4 991)	598	4 193	(8 052)	-38%	50%
<i>Cessions actifs</i>	6 432	10 216	7 302	10 087	8 976	11 219		
<i>Variation des provisions</i>				(10 068)	(21 896)	4 953		
<i>Contentieux dépenses</i>						(8 000)		
<i>Coûts contentieux non comptabilisés</i>						(16 000)		
Épargne brute	126 111	122 637	90 603	102 121	75 991	36 553	-40%	-70%
Taux d'épargne brute (CAF/RRF)	24%	22%	17%	19%	14%	7%	-43%	-69%
Remboursement du capital	81 589	47 228	61 353	57 279	55 473	48 636	-32%	3%
Épargne nette	44 522	75 409	29 250	44 842	20 518	(12 083)	-54%	-116%
Taux d'épargne nette (CAF nette/RRF)	9%	14%	5%	8%	4%	-2%	-56%	-116%
Capacité de désendettement en années	2,8	2,6	3,6	3,3	4,8	11,1	73%	322%

Des cessions d'actifs à caractère non récurrent ont eu un impact significatif sur les soldes intermédiaires de gestion.

Afin de donner une vision normative de l'évolution de la situation financière de la période, ces produits exceptionnels ont été retraités dans le tableau ci-dessous. La situation financière apparaît alors dégradée :

- Épargne nette de 10 M€ en 2007, négative en 2008,
- Capacité de désendettement proche de 6 années en 2007 et 10 années en 2008.

Libellé	2003	2004	2005	2006	2007	CA 2008
<i>Mouvements réels en K€</i>						
Résultat exceptionnel retraité	6 784	(5 374)	(4 991)	598	4 193	(16 052)
<i>Cessions actifs neutralisés</i>	6 432	10 216	7 302	10 087	8 976	11 219
<i>Variation des provisions</i>				(10 068)	(21 896)	4 953
Épargne brute	119 679	112 421	83 301	92 034	67 015	41 334
Taux d'épargne brute (CAF/RRF)	23%	20%	16%	17%	12%	8%
Remboursement du capital	81 589	47 228	61 353	57 279	55 473	48 636
Épargne nette	38 090	65 193	21 948	34 755	11 542	(7 302)
Taux d'épargne nette (CAF nette/RRF)	7%	12%	4%	6%	2%	-1%
Capacité de désendettement en années	2,9	2,9	3,9	3,7	5,5	9,4
Pour mémoire cap désendettement prec.	3,0	2,8	4,0	3,0	3,7	7,4

Entre 2003 et 2007, les grands équilibres de la commune se sont fortement dégradés, en raison de la conjonction de différents facteurs :

- Un transfert de compétences de la Ville à la CANCA, réalisé dans des conditions non optimisées pour la Ville
 - Les transferts de personnel de la Ville vers la CANCA n'ont pas conduit à une réduction de la masse salariale
 - Les conditions d'octroi des recettes intercommunales sont défavorables à la Ville
- Une maîtrise insuffisante des dépenses de fonctionnement, dans un contexte d'évolution des recettes faible : un effet ciseau impactant fortement les équilibres financiers
- Un programme d'investissement très important au regard des capacités financières réelles de la Ville, ayant eu pour conséquence un recours à l'emprunt croissant

Le budget primitif 2008 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, les charges augmentant à un rythme plus rapide que les recettes.

- En 2008, les recettes diminueraient de 3% compte tenu des éléments suivants :
 - Diminution des concours de la Communauté d'Agglomération - fin du remboursement de la dette des équipements de la CA (-5M€),
 - baisse des droits de mutation (-5M€)
 - réduction du produit des jeux (-3M€).
- La capacité de désendettement passe de 4,8 années à 7,4 ans. Cette dégradation est limitée par des reprises de provisions.

1.1.1 La dégradation des ratios d'épargne

L'épargne de gestion comme l'épargne brute se sont dégradées de 17% en 5 ans en raison d'un effet ciseau entre l'évolution des dépenses et celle des recettes : les dépenses ont augmenté de 15% tandis que les recettes n'ont crû que de 5%,

A l'exception de l'exercice 2006, les dépenses ont systématiquement augmenté à un rythme supérieur à celui des dépenses. En 2008, les recettes diminueraient de près de 3%, tandis que les dépenses croissent à un rythme supérieur à celui des exercices précédents.

Sur la durée de la période d'étude, les marges de manœuvre de la commune se resserrent. L'épargne de gestion s'élevait à 134 M€ en 2002, pour atteindre 83 M€ en 2008 (CA estimé), soit une perte de marge de manœuvre de 50 M€.

Outre le résultat de gestion, les évolutions des résultats financiers et les éléments exceptionnels ont eu des impacts significatifs sur les soldes intermédiaires :

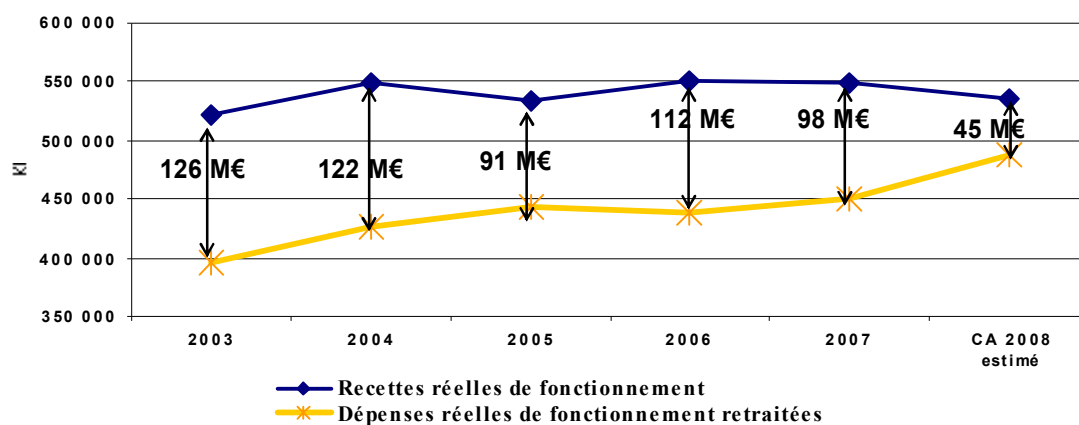
- ✓ Une dégradation du résultat financier entre 2003 et 2007, qui se porte à 13,8 M€, soit une dégradation de 3,8 M€. En 2008, le résultat financier serait encore dégradé pour atteindre -19

M€.. L'augmentation des charges financières, résultant essentiellement de l'augmentation des taux d'intérêt et de l'encours de dette, explique cette évolution qui affecte les épargnes brutes et nettes.

- ✓ Entre 2003 et 2007, les ressources exceptionnelles sont supérieures aux dépenses. En 2007 le résultat exceptionnel atteint 13 M€. Sur l'exercice 2008 le résultat exceptionnel devient négatif, ce qui explique partiellement la forte dégradation des comptes en 2008.

En prenant en compte les soldes exceptionnels et financiers la dégradation des ratios est davantage marquée : de 126 M€ en 2003 à 45 M€ en 2008.

Evolution de l'autofinancement brut



1.1.2 Un endettement croissant

La forte diminution de la capacité d'autofinancement a modifié le mode de financement des investissements. La part de l'emprunt s'est fortement accrue.

- En 2003, l'épargne nette est supérieure à l'emprunt réel : la ville se désendettait
- En 2007, l'épargne nette représente moins de 25% de l'emprunt contracté : la ville s'endette.

Le besoin de financement de la section d'investissement a été multiplié par plus de 8 entre 2003 et 2007. Ce phénomène s'explique par le niveau bas des dépenses d'équipement en 2003 et par les effets conjoints :

- De la diminution de l'épargne nette (-54%),
- D'une diminution légère des subventions d'investissements (-5%)
- De la forte hausse des dépenses d'équipement (46,5%).

Le besoin de financement représentait moins de 10% des dépenses d'équipement en 2003 contre plus de 55% en 2007. Ce phénomène génère une hausse de l'encours de dette à partir de 2005.

En K€	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 03/07
Amortissement du capital de la dette	81 589	47 228	61 353	57 279	55 473	17,5%
Epargne nette / CAF nette	44 522	66 980	29 250	44 842	20 518	-53,9%
Subvention d'investissement	50 080	39 029	40 802	40 108	47 370	-5,4%
Total ressources investissement	94 602	106 009	70 052	84 950	67 888	-28,2%
Dépenses d'équipement	104 246	144 483	153 377	153 875	152 723	46,5%
Besoin de financement	(9 644)	(38 474)	(83 325)	(68 925)	(84 835)	779,7%
En % RRF	-2%	-7%	-16%	-13%	-15%	
Emprunt réel	35 035	16 732	68 121	65 000	87 178	148,8%
Flux de dette	(46 554)	(30 496)	6 768	7 721	31 705	
Encours de dette	352 000	321 000	328 000	336 000	366 000	4,0%

2. Analyse rétrospective détaillée

2.1 Analyse des recettes

Les recettes de fonctionnement ont connu une faible dynamique (hausse de 5%) entre 2003 et 2007 pour s'élever à 549 M€ au CA 2007. L'essentiel de la croissance des recettes est portée par les impôts et taxes (23,6 M€ des 27,5 M€). Dans le même temps, les charges ont augmenté de 60 M€.

En 2008, les recettes de fonctionnement seraient en forte diminution selon les estimations du CA (-14 M€), du fait essentiellement de pertes sur trois recettes majeures :

- des droits de mutation (-5M€)
- les jeux de casino (-2M€)
- le concours de la Communauté d'Agglomération (liée à la fin d'un remboursement concernant un actif transféré -6M€),

L'évolution des recettes entre 2003 et 2007 est contrastée selon les types de ressources. La structure des recettes n'a pas évolué de manière significative.

Mouvements réels en K€	2003	2004	2005	2006	2007	variation 03-07	Variation en %
Produits des services	23 888	23 675	22 387	22 360	22 089	-1 799	-8%
Impôts et taxes	324 427	334 907	334 224	344 617	348 032	23 605	7%
<i>dont contributions directes</i>	182492	185532	190925	196925	200144	17652	10%
<i>dont attribution de compensation</i>	96429	102242	97705	101205	98974	2545	3%
<i>dont DSC</i>	10636	7949	5491	2745	0	-10636	-100%
Dotation et subventions	154 221	154 888	161 361	156 780	157 898	3 677	2%
Autres	19 018	27 465	15 823	27 447	21 022	2 004	11%
RRF	521 554	540 935	533 795	551 204	549 042	27 488	5%

2.1.1 La fiscalité

Avec une évolution de 17% depuis 2003, le produit fiscal explique l'essentiel de la croissance des recettes.

En K€	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	Var. en %
Prelevement produit des jeux de casino	7 987	8 975	8 754	9 612	11 295	41%
Taxes droits des mutation	15 297	18 121	19 738	22 234	26 183	71%
TH	86 418	88 921	92 053	94 984	96 597	12%
TF	92 659	94 790	97 285	99 653	102 012	10%
TFNB	446	447	437	418	381	-15%
Total principales taxes	202 807	211 254	218 267	226 901	236 468	17%

Si les taxes ménages ont connu une croissance de l'ordre de 11% légèrement supérieure à l'inflation sur la même période, les prélèvements sur les produits des jeux de casino mais surtout les taxes additionnelles aux droits de mutation ont généré 14M€ de ressources supplémentaires pour la commune.

2.1.1.1 La taxe sur les droits de mutation et la taxe sur les jeux

Les droits de mutation représentent en 2007 une ressource de 26M€.

Les droits de mutation ont crû de 12% en moyenne entre 2001 et 2007, générant près de 13M€ de ressources annuelles complémentaires.

En K€ courants	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	Total
Taxes droits des mutats ou pub fonciere	13 472	14 257	15 297	18 121	19 738	22 234	26 183	115 830
Evolution en K€		785	1 040	2 824	1 617	2 496	3 949	12 711
Evolution en %		6%	7%	18%	9%	13%	18%	12%
Hausse globale des recettes		-11 573	-36 663	16 557	-8 757	14 913	-6 112	-31 634
Part de la hausse des recettes		NS	NS	17% NS		17% NS		

La crise immobilière risque d'entraîner une diminution des droits de mutation perçus. Pour autant les statistiques de la DGI sur l'assiette des droits de mutation du département sont plutôt positives.

En M€	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Total
2 008	1 143	1 041	988	1 083	800	966	948	971	7 941
2 007	928	960	920	855	721	968	1 035	1 092	7 478

Les montants mensuels des transactions entre juin 2008 et août 2008 sont inférieurs à ceux de la même période en 2007. Il existe donc un risque important concernant la pérennité de cette ressource. Selon les informations de la Ville, les montants mandatés sur la taxe additionnelle aux droits de mutation sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

Le produit des jeux dans les casinos est également une ressource à risque. Moins dynamique que les droits de mutation sur la période 2003-2008, une contraction de l'ordre de 2 M€ est attendue en 2008. Cette diminution pourrait être plus importante en 2009, l'activité des casinos ayant chuté.

En K€	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	Total
Prelevement du produit des jeux de casino	7 987	8 975	8 754	9 612	11 295	9 072	55 695
Evolution en K€		988	(221)	858	1 683	(2 223)	1 085

2.1.1.2 La fiscalité ménage

Entre 2003 et 2007, les produits de la fiscalité ménage ont été peu dynamiques compte tenu d'une stabilité des taux d'imposition et d'une évolution très modérée des bases.

Comparativement aux autres villes, la fiscalité ménage de la ville de Nice se caractérise par les trois facteurs suivants :

- des taux d'imposition plus faibles que la moyenne des villes comparables,
- une politique d'abattement portée au maximum des possibilités légales,
- des bases fiscales importantes : la valeur locative moyenne est de 2997 euros en 2003 contre 2500 en moyenne ;

Le produit par habitant est supérieur de 22% à celui de la moyenne des Villes de la strate.

Les taux d'imposition

Le tableau ci-dessous recense les différents taux d'imposition des ménages pour la Ville de Nice et les communes de même strate : les taux de Nice sont inférieurs de 10% à ceux des communes comparables en 2007.

En % de taux	Taux de Nice	Taux de la strate	Différence en %
Produits foncier bâti	20,14	22,17	10%
Taxe d'habitation	18,58	20,23	9%

De fait, le coefficient de mobilisation fiscale¹ apparaît inférieur à la moyenne des communes de même strate.

Coefficient de mobilisation fiscale	2007
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal total	0,91
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal total TH	0,92
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal total FB	0,91
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal total FNB	0,92

¹ Coefficient de mobilisation fiscale : la pression fiscale est mesurée à l'aide du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Il correspond au rapport suivant : Produit des impôts locaux/produit des bases d'imposition communales par les taux d'imposition nationaux moyens des communes de la même strate démographique. Un coefficient supérieur à 1 signifie que la pression fiscale de la commune est plus forte que celle des autres communes

Si le coefficient de mobilisation fiscale était de 1, la Ville bénéficierait de 17M€ de ressources supplémentaires.

La politique d'abattement

Les abattements de la commune sont tous portés au maximum tant sur l'abattement général à la base que les abattements pour charge de famille.

Taxe d'habitation Nature de l'abattement	Contraintes de la collectivité		Amplitude de l'abattement (à la discrétion du conseil municipal)					
	Facultatif	Obligatoire	0%	5%	10%	15%	20%	25%
Abattement général à la base	X					X		
Abattement pour charges de famille :								
1 ou 2 PAC (personnes à charge)		X					X	
3 PAC et plus		X						X

Des bases d'imposition importantes

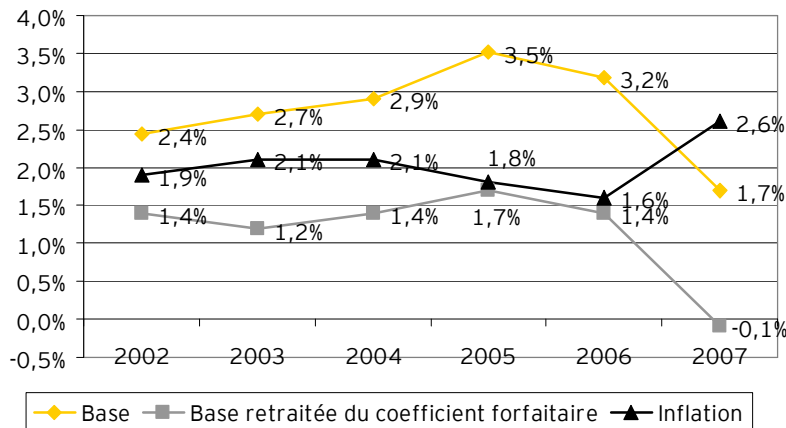
Le rythme annuel moyen de la croissance des bases de la Ville de Nice est de 2,8% pour la taxe d'habitation et 2,4% pour la taxe foncier bâti, taux qui situent Nice dans une dynamique moins forte que les communes de même strate pour les deux taxes.

Evolution annuelle moyenne	TH
Paris	+2,4%
Strasbourg	+2,4%
Nancy	+2,5%
Nice	+2,8%
Brest	+2,9%
Nantes	+3,1%
Marseille	+3,3%
Lille	+3,6%
Lyon	+3,6%
Toulouse	+3,6%
Bordeaux	+4,1%
Rennes	+4,9%

Evolution annuelle moyenne	FB
Brest	+2,1%
Nice	+2,4%
Nancy	+2,4%
Paris	+2,5%
Strasbourg	+2,5%
Marseille	+2,7%
Lille	+2,8%
Bordeaux	+3,1%
Rennes	+3,2%
Toulouse	+3,2%
Lyon	+3,3%
Nantes	+3,4%

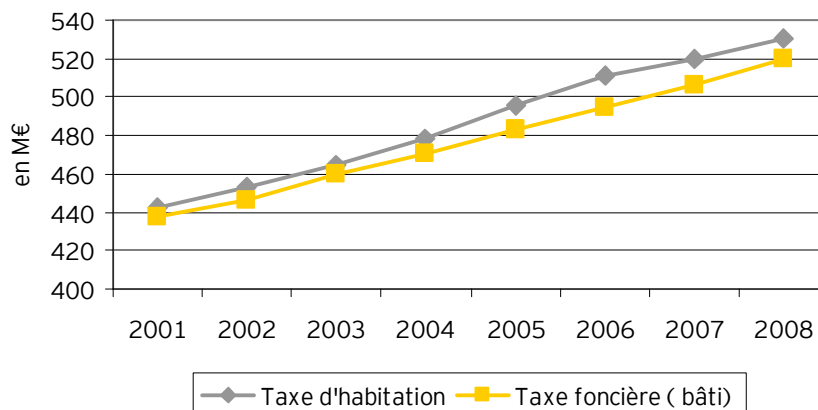
Deux facteurs expliquent l'évolution annuelle des bases, d'une part le coefficient de majoration forfaitaire, voté chaque année en loi de finances et d'autre part l'évolution physique du nombre de logements. Retraitées du coefficient de majoration forfaitaire, les bases de la ville de Nice ont évolué de moins de 1,2% en moyenne sur la période avec une chute constatée en 2007.

Evolution annuelle des bases de taxe d'habitation



Cette croissance des bases a généré un produit fiscal complémentaire de 4 M€ en 2007 (soit 2% du produit des impôts ménages 2007) et de 20 M€ en cumulé depuis 2003. La hausse des bases d'imposition ne suffit pas à créer une dynamique augmentant les recettes fiscales de manière significative.

Evolution des bases d'imposition

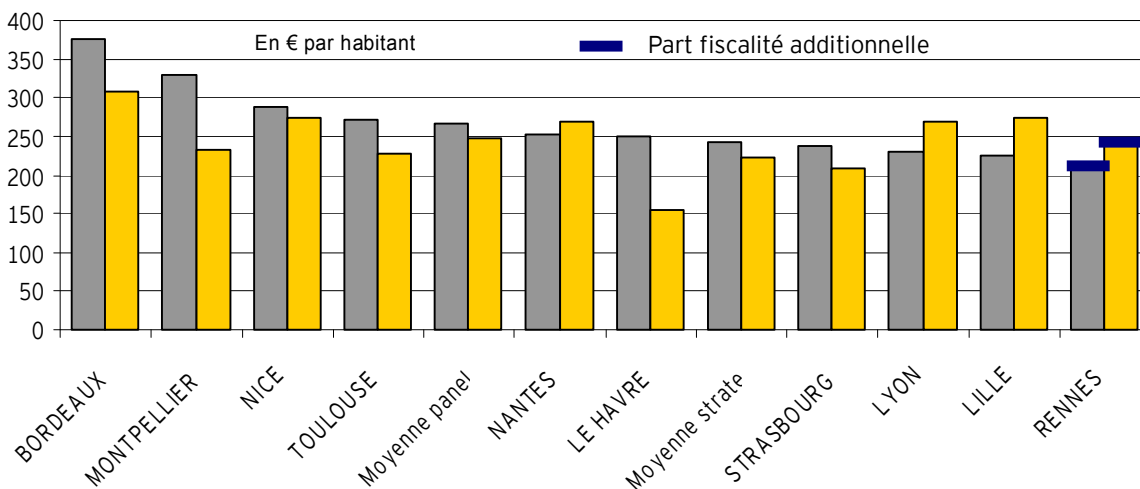


Une situation plus favorable que les communes de même strate

Du fait de l'hétérogénéité des modes de calcul des bases, le montant de fiscalité ménage prélevé est le plus sûr indicateur de la pression fiscale.

La Ville de Nice est celle où le produit cumulé TH - FB par habitant est le plus important après Bordeaux. La comparaison est légèrement faussée par le nombre de résidences secondaires particulièrement élevé de la Ville de Nice. Cet effet jouerait pour 6% à 10% du montant global de la fiscalité. Le produit TH - FB cumulé serait alors plus proche du niveau de Nantes. Le niveau du foncier bâti et de la TH sont très proches.

Montant de la TH et du foncier bâti en euros par habitant (2006)



Le niveau élevé de la contribution s'explique également par l'importance de la valeur locative moyenne de la Ville, la plus élevée des grandes villes de France à l'exception de Versailles, situations liée aux trois éléments suivants :

- un nombre de résidences secondaires trois fois supérieur à celui des autres Villes. Ces résidences ne bénéficient d'aucun abattement,
- un nombre moins élevé de personnes par logement,
- une population de la Ville ayant des revenus plus importants que la moyenne des autres villes : la part des ménages bénéficiant d'exonérations est inférieure de 25% à celle des autres grandes villes.

Néanmoins, l'écart entre la cotisation moyenne constatée à Nice et celle calculée au niveau national s'est réduit. La croissance cumulée depuis 2002 concernant la taxe d'habitation est de 13% à Nice contre 21% en moyenne nationale (communes de même strate appartenant à un groupement en TPU) et de 11% pour la taxe foncière sur le bâti de Nice contre 17% au niveau national (commune de même strate appartenant à un groupement en TPU).

€ par habitant	2002	2003	2004	2005	2006	Var 02/06
Cotisation TH par habitant	243	250	257	266	275	13%
Cotisation TH par habitant (moyenne nationale)	185	197	206	215	223	21%
Cotisation FB par habitant	260	268	274	281	288	11%
Cotisation FB par habitant (moyenne nationale)	208	215	226	235	243	17%

NB : les données nationales sont issues du site du ministère des finances. Les chiffres 2007 ne sont pas disponibles

2.1.2 Les dotations et concours de l'Etat

La Ville de Nice bénéficie de dotations d'Etat élevées en comparaison de communes comparables, ce qui s'explique essentiellement par la DGF de la commune qui est supérieure de près de 20% à celle de la moyenne de la strate. Toutefois, ces dotations ont été peu dynamiques au cours de la période étudiée.

Evolution annuelle moyenne	DGF
Strasbourg	214
Lyon	234
Toulouse	240
Moyenne strate	269
Bordeaux	278
Rennes	297
Nantes	303
Nice	310

L'ensemble des dotations et compensations d'Etat versées à la Ville de Nice représente 25% des ressources de la commune, soit 138 M€.

Sur la période d'analyse, les recettes d'origine étatique ont diminué de 1,1 M€ :

- Dotation forfaitaire (100M€) + 7 M€
- Compensation fiscalité ménage (15M€) : + 1 M€
- Compensation de taxe professionnelle (11,3M€) - 6 M€
- Dotations de péréquation (Fond nationale de Taxe professionnelle et le fond national de péréquation de la taxe professionnelle) (0 M€) : - 7M€
- Dotation de solidarité urbaine (0 M€) : - 2,8M€
- Autres dotations d'Etat (11,7 M€) : + 6,7 M€
- **Total des autres pertes de recettes (126,3 M€) : - 1,1 M€**

Entre 2003 et 2007, les dotations et compensation d'Etat ont diminué de 1,1 M€ pour la commune, passant de 139,1 M€ en 2003 à 138 M€ en 2007. Cette baisse se constate essentiellement à partir de 2005 et de la réforme de la dotation globale de fonctionnement. Si l'ensemble des dotations et des compensations avaient suivi l'inflation, le montant global serait de 154 M€, soit 16 M€ de ressources supplémentaires pour la commune.

2.1.3 Les reversements de la CANCA

Au 01.01.2002, le régime fiscal de la commune a connu une évolution majeure. En effet, la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur a adopté le régime de la Taxe Professionnelle Unique. Elle s'est substituée aux communes pour percevoir la taxe professionnelle ; en contrepartie, elle verse aux communes une attribution de compensation dont le montant est fixe. Il est révisé lors de chaque transfert de compétence.

Lors du transfert intervenu en 2002, la Ville a transféré la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant était supérieur au coût de la compétence relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Ce différentiel positif était versé à la ville à travers la dotation de solidarité communautaire. La DSC était dégressive depuis 2002 et est aujourd'hui nulle.

Nice est ainsi l'une des très rares grandes Villes membre d'un EPCI à TPU à ne pas percevoir de dotation de solidarité communautaire. Dans la plupart des villes-centres d'importance, cette dernière permet notamment de compenser certaines charges de centralité (cf. étude de l'AMGVF de 2005).

Depuis le transfert de la TP, la ville a perdu 18M€ de recettes annuelles liées au transfert de la TP et des compensations afférentes : alors que ces ressources représentaient 128,7 M€ pour la commune en 2001, elles s'élèvent à 110M€ en 2007.

Deux phénomènes expliquent cette diminution :

- La diminution progressive et programmée de la dotation de solidarité communautaire, qui était liée au transfert de l'excédent sur la partie TEOM du budget de la Ville,
- La diminution de la compensation de taxe professionnelle versée par l'Etat,

En K€	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007
Ressources TP ou AC/DSC	128 770	127 457	124 845	127 296	118 347	116 549	110 113
Evolution		- 1 313	- 3 925	- 1 474	- 10 423	- 12 221	- 18 657

Entre 2003 et 2007, les bases de TP de la commune ont cru de 10%, ce qui est à mettre en regard de l'évolution générale des recettes à Nice qui a été de 5%. Le transfert de la TP à la Communauté d'agglomération a donc pénalisé le dynamisme des recettes. Le dynamisme de la TP est légèrement inférieur à celui de la Taxe foncière et de la taxe d'habitation sur la même période (11%).

Evolution des bases brutes de TP



Le dynamisme des bases de la commune est comparable à celui du reste du territoire : la Ville représentait 67% des bases en 2003 contre 68% en 2008.

Année	Base	Taux	Produit	Part Ville de Nice
2003	518	21,02%	109	67%
2004	529	21,02%	111	71%
2005	527	21,02%	111	71%
2006	530	21,02%	112	71%
2007	548	21,02%	115	69%
2008	569	21,02%	120	68%

Au total, le transfert de la TP à la CA s'est matérialisé par une diminution de 19M€ des ressources de la commune. Si la TP était demeurée à la Ville, la hausse de produit attendue à taux inchangés aurait été de 9,6 M€ entre 2003 et 2007.

Cette évolution majeure a eu un effet de rigidification des recettes, puisque la Ville a remplacé une recette fiscale par une dotation. Le taux d'autonomie fiscale de la Ville, c'est-à-dire des recettes que la commune ne peut faire évoluer est de 44 % en 2007 (il était de 61% en 2001 avant le transfert). L'autonomie fiscale de la commune est en régression de près de 30%.

En K€	CA 2007	% CA 2007
Produit des services	22 089	4%
TH	96 597	18%
FB	102 012	19%
Autres impôts et taxes	21 946	4%
Total recettes non rigides	242 644	44%
AC	98 974	18%
DGF	95 586	17%
Impôts et taxes	28 504	5%
Autres compensations	59 717	11%
Autres recettes	23 617	4%
Total recettes rigides	306 398	56%
Total recettes	549 042	100%

Fin 2007, seules les taxes ménages apparaissent comme des marges de manœuvre pouvant générer des recettes nouvelles significatives pour la commune.

Le potentiel fiscal 3 taxes est inférieur de 15% à celui des Villes comparables, ce qui s'explique par le niveau relativement bas de la taxe professionnelle, malgré des bases TH et TF supérieures.

Avec la perte de la TP, la capacité de mobilisation fiscale a fortement diminué : la Ville de Nice doit aujourd'hui augmenter ses taux de fiscalité de 28% pour générer un produit supplémentaire équivalent à 10% des recettes de fonctionnement. En 2001, cette proportion était de 17%.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en constante augmentation depuis 2003 (+15,6% en cumulé).

Cette croissance résulte principalement de la hausse des charges de personnel (+ 18,8%), réduisant de fait les marges de manœuvre de la collectivité compte tenu de la rigidité de ce type de dépenses.

Les pages suivantes analysent, dans un premier temps, les dépenses de fonctionnement, leur composition et leur évolution. Une attention particulière est portée ensuite aux dépenses de personnel, compte tenu de leur incidence sur les équilibres financiers de la ville. Une revue des autres postes de charges est réalisée dans un dernier temps.

Conformément au cahier des charges, l'étude porte sur la période 2003 - 2007. Cependant, un focus est ponctuellement effectué sur 2001/2002 pour apprécier la dynamique d'évolution de certains postes.

2.2.1 Analyse des dépenses de fonctionnement et de leur évolution depuis 2003

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courante (subventions aux associations...).

Ces dépenses ont augmenté de 15,6% entre 2003 et 2007², soit un rythme moyen annuel de 3,9%, deux fois supérieur à l'inflation.

Mouvement réels en K€	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses réelles de fonctionnement	390 943	417 016	432 712	439 667	452 040
Charges à caractère général	98 882	109 071	111 515	113 141	113 012
Charges de personnel et assimilés	220 835	232 051	244 558	251 454	262 315
Autres charges de gestion courante	69 476	75 539	75 728	75 036	76 694
Atténuation de produits	1 750	355	911	36	19

source : *comptes administratifs*

L'évolution constatée sur les dépenses de fonctionnement résulte principalement de la croissance des charges de personnel (pour 2004, cette appréciation doit être atténuée par le fait que d'importants achats et travaux d'entretiens sur les voiries/réseaux ont été effectués).

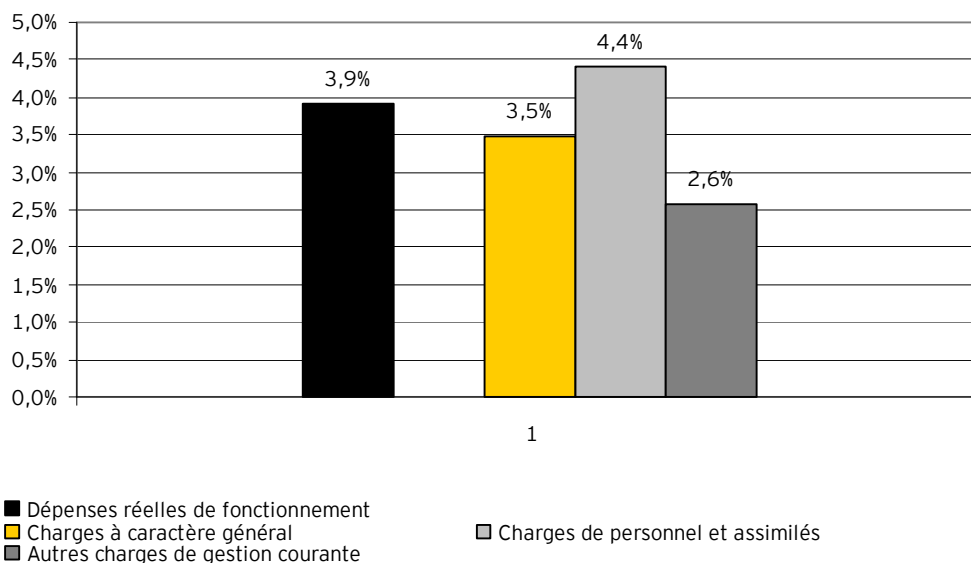
²L'impact dû aux transferts de compétence -actions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes reconnues d'intérêt communautaire- étant peu significatif (0,6 M€ en moyenne annuelle), les dépenses de fonctionnement n'ont pas été retraités de ces montants dans la suite de l'étude.

Variation n/n+1 en K€ courants	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Dépenses réelles de fonctionnement	26 073	15 696	6 955	12 373
Charges à caractère général	10 189	2 444	1 626	-129
Charges de personnel et assimilés	11 216	12 507	6 896	10 861
Autres charges de gestion courante	4 668	745	-1 567	1 641

La croissance annuelle des dépenses de personnel est en effet plus importante que celles des autres charges. Sur la période 2003 - 2007, celles-ci ont connu une évolution de 4,4 % en moyenne annuelle contre :

- 3,5% pour les charges à caractère général,
- 2,6% pour les autres charges de gestion courante.

Evolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement 2003 - 2007

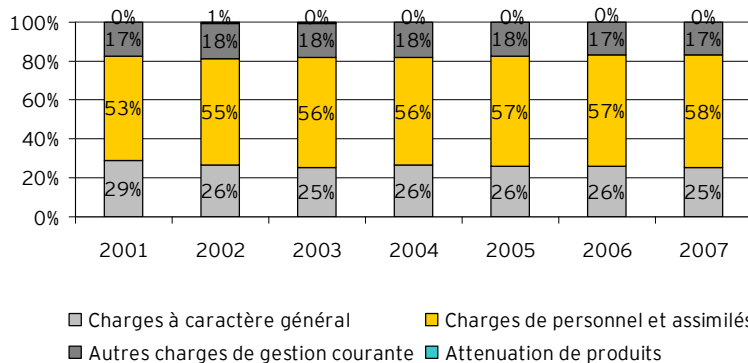


Les évolutions constatées ont impacté la structure des dépenses de fonctionnement de la commune de Nice, en accroissant la part des dépenses de personnel.

Sur la période 2003 - 2007, la part des charges de personnel s'est en effet accrue en passant de 56% des dépenses totales de fonctionnement en 2003 à 58% en 2007. Cette évolution est encore plus manifeste lorsqu'elle est étudiée sur la période 2001- 2007 (53% en 2001 contre 58% en 2007)³.

³ Données retraitées des atténuations de produits de 37 M€ de 2002.

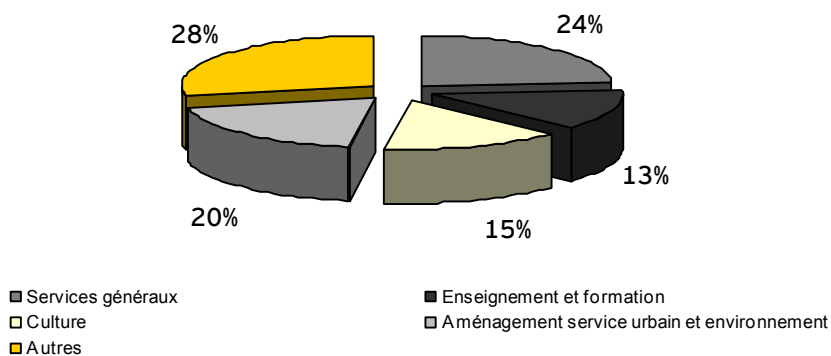
Structure des dépenses de fonctionnement



Pres de 75% des dépenses de la commune sont concentrées sur quatre principales fonctions :

- ▶ Services généraux : 24% des dépenses réelles de gestion,
- ▶ Aménagements et services urbains : 20% des dépenses réelles de gestion,
- ▶ Culture : 15% des dépenses réelles de gestion,
- ▶ Enseignement - Formation : 13% des dépenses réelles de gestion,

Répartition des dépenses de fonctionnement en 2007
(source : compte administratif)



2.2.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont connu une évolution très forte ces dernières années. Cette dynamique est paradoxale compte tenu de la réduction du périmètre d'actions de la commune de Nice. Ces charges pèseront durablement sur l'équilibre financier de la Ville réduisant d'autant les marges de manœuvre de la collectivité.

a) Un niveau élevé de dépenses de personnel

Les charges de personnel de la collectivité s'élèvent à 262,3 M€ au 31.12.07. Celles-ci sont en constante augmentation depuis 2003.

Mouvement réels en K€	2003	2004	2005	2006	2007	variation 03-07
Charges de personnel et assimilés	220 835	232 051	244 558	251 454	262 315	18,8%

source : comptes administratifs

La typologie des effectifs est mentionnée en annexe.

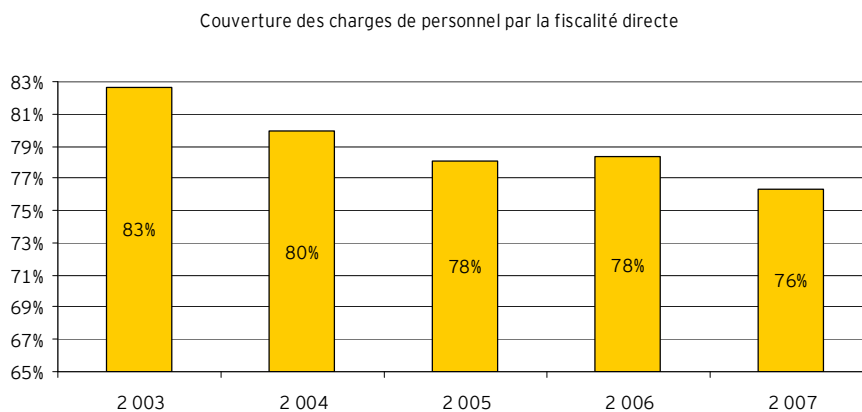
Les dépenses de personnel ont connu une croissance significative de 18,8% depuis 2003 (+41 M€), représentant une hausse de l'ordre de 4,4% par an en moyenne. Il ressort des échanges avec la Direction des Ressources Humaines que cette variation se compose de :

- une forte progression à compter de 2004, correspondant principalement à l'impact des recrutements effectués (cf. développements suivants) depuis les exercices 2002/2003 (croissance des effectifs hors vacataires de 464 agents entre le 31.12.02 et le 31.12.04).
- une hausse significative en 2005 expliquée également par la poursuite de l'augmentation des effectifs (notamment imputable à l'impact en année pleine de la croissance du nombre d'agent de 300 unités en 2004) combinée à la survenance de mesures ponctuelles (extension d'un régime d'indemnitaire au cadre d'emploi des agents d'entretien et à la filière animation; création du régime de retraite additionnelle de la fonction publique, nouvelle contribution solidarité).
- une nouvelle croissance des charges de personnel en 2007 après une phase d'évolution moindre en 2006 (stabilisation des effectifs). Cette hausse est imputable à la progression du nombre d'agents de la collectivité (recrutement de 139 agents en 2007), mais également à des réformes statutaires (réforme de la catégorie C; modification de la réglementation en matière d'avancement de grade) et des reclassements d'agents dans une échelle de rémunération supérieure.

Cette hausse est principalement imputable aux fonctions suivantes :

- Services généraux : +12 M€ ;
- Aménagements et services urbains, environnement : +11 M€
- Enseignement et formation : +7 M€;
- Culture : +5 M€ ;

Cette évolution des charges de structure de la collectivité n'a pas été accompagnée parallèlement d'une dynamique suffisante de progression des produits de la fiscalité directe. Ainsi, le taux de couverture des charges de personnel par les impôts ménages est passé de 83% en 2003 à 76% en 2007.



Afin de maintenir ce taux de couverture constant entre 2003 et 2007, il aurait été nécessaire de faire croître les taux d'impôts ménages de 2% en moyenne annuelle.

Taux	2003	taux simulé 2007	Ecart
Taxe d'Habitation	18,58%	20,01%	1,43%
Taxe Foncière bâtie	20,14%	21,69%	1,55%
Taxe Foncière non bâtie	31,44%	33,86%	2,42%

Autrement dit, il aurait été nécessaire de disposer de taux d'impôts supérieurs de 1,5 point à 2,4 points selon la taxe considérée (cf. tableau ci-dessus).

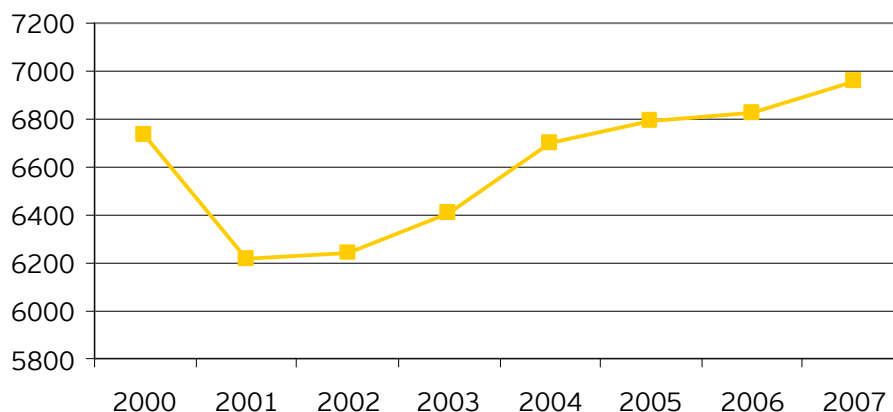
b) Un niveau de dépense soutenu malgré la réduction du périmètre d'action de la Ville

Paradoxalement, l'année de "rupture" se situe donc à compter de 2003, à savoir l'exercice à partir duquel les conséquences de la réduction du périmètre de compétence de la commune ont pleinement joué.

Il en a résulté un transfert de près de 800 agents (ce chiffre résulte d'entretiens menés auprès des services de la ville. Il n'a pas été possible de disposer d'informations plus précises à la date de notre intervention); dont près de la moitié (460 agents comprenant 422 titulaires) est imputable au transfert d'effectifs à la CANCA pour l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Cependant, malgré cette diminution du champ d'intervention directe de la commune, la Ville de Nice a connu une progression de ses effectifs : entre le 31.12.2002 et le 31.12.2007, ceux-ci ont augmenté de 723 ETP, pour s'élever à 6 961 agents (hors vacataires) à la clôture 2007.

Evolution des effectifs (hors vacataires)
source direction des ressources humaines



Depuis 2000, il ressort de nos entretiens que la croissance des effectifs atteint 1 000 agents (800 agents transférés et 200 créations de poste environ).

Les agents transférés ont donc été quasiment compensés par le recrutement de nouvelles ressources. **Les économies générées par la limitation du périmètre de la Ville ont été rapidement atténuées :**

- les effectifs ont connu une forte croissance entre 2002 et 2005. Cela s'est traduit par une hausse des effectifs de 552 agents
- la croissance s'est maintenue postérieurement à 2005, mais sur un rythme moindre (croissance des effectifs de +171 agents)

Trois principaux facteurs viennent expliquer la progression des effectifs et la croissance de la masse salariale :

- les coûts induits par les investissements réalisés depuis 2003.

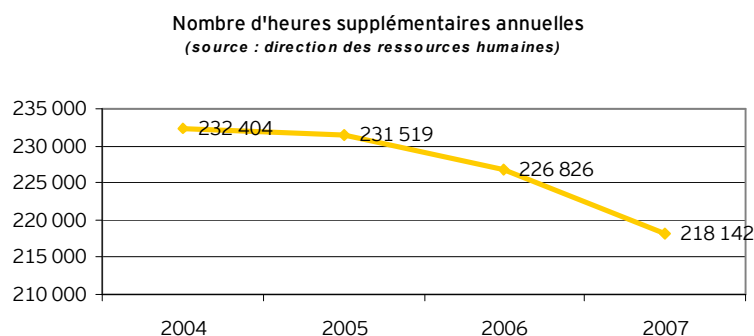
A titre liminaire, il convient de noter qu'il n'a pas été possible d'obtenir de données précises relatives aux charges induites par les nouveaux investissements. Dès lors, les analyses présentées ci-dessous reposent sur des entretiens menés essentiellement auprès du service des ressources humaines et des données communiquées par ce dernier sur des projets significatifs.

- La mise en service du Tramway, bien qu'il s'agisse d'un équipement communautaire, a provoqué des recrutements. A ce titre, près de 100 agents de surveillance ont été employés pour sécuriser l'environnement du chantier et réaliser les tâches connexes. Bien que répondant initialement à un besoin ponctuel, le recours à ces effectifs s'est pérennisé : il ressort en effet de nos entretiens avec la direction des ressources humaines que ces agents ont été progressivement titularisés au sein de la commune. A

nouveau 17 agents ont été employés en 2007 pour assurer le nettoyage des abords de cet équipement.

- De manière moins conséquente, 21 nouveaux agents ont été recrutés, depuis 2006, pour le nouveau conservatoire,
- les modalités d'application et de déploiement du dispositif d'aménagement et de réduction du temps de travail au sein de la collectivité,
 - la mise en œuvre des 35 heures s'est traduite par des choix d'organisation qui ont nécessité la création de 109 postes (source : entretiens avec la Direction des Ressources Humaines).
- de manière plus transversale, le développement des services de la collectivité et la reprise en régie de compétences, parmi lesquels :
 - La mise en place et le déploiement de la politique des territoires au sein de la Ville a engendré le recrutement de 79 agents (mairies annexes, conseils de quartiers);
 - La création d'emplois d'agents d'entretien (99 agents) afin d'assurer l'entretien des locaux scolaires;
 - La reprise en régie directe d'activités de nettoyage : 55 agents,
 - Le recrutement de postes pour les nouveaux services ou établissements. A titre d'exemple :
 - Affaires sociales : 57 agents depuis 2005
 - Animations loisirs : 11 agents depuis 2006,

Cette croissance des effectifs s'est corrélativement accompagnée d'une diminution progressive des heures supplémentaires.



NB : les données en heures pour 2007 ne nous ont pas été communiquées.

Entre 2004 et 2007, celles-ci ont diminué de 6% pour s'établir à 218 142 heures au 31.12.07 (contre 232 404 heures en 2004).

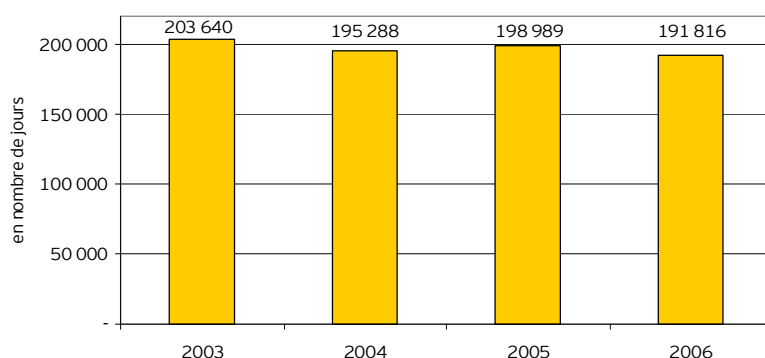
En revanche, cette évolution des effectifs est sans incidence sur le taux d'absentéisme au sein de la collectivité. En effet, celui-ci se situe entre 7% et 7,5% (avec une légère décroissance depuis 2003), soit un taux inférieur à celui rencontré dans la fonction publique territoriale qui avoisine les 8% à 9% (source : Dexia).

Cependant, cette donnée doit être appréhendée avec prudence dans la mesure où la collectivité ne dispose pas de système de suivi automatisé des heures des agents.

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de jours d'absentéisme et le taux entre 2003 et 2006 (les données pour 2007 n'ont pas été communiquées).

Evolution de l'absentéisme
(absentéisme médical, accidents et maladies professionnelles)

source : ressources humaines



Exercice	2003	2004	2005	2006
Evolution de l'absentéisme (absentéisme médical, accidents et maladies professionnelles)	7,6%	7,1%	7,2%	7,0%

source : direction des ressources humaines

- c) La structure de ces dépenses de personnel limite les marges de manœuvre de la collectivité.

Ce constat tient à deux éléments :

- Le poids prépondérant des agents titulaires. La rémunération des agents titulaires représente 84% de la masse salariale en 2007. Cette proportion s'est accrue de 5% par rapport à 2003 (79%). Cette évolution s'est faite au détriment :
 - principalement des effectifs de non-titulaires (19% en 2003 contre 16% en 2007);
 - plus marginalement des effectifs d'insertion, avec la fin des dispositifs de contrats aidés (CEC, CEJ). Les données communiquées par les ressources humaines font notamment état de l'intégration de 243 agents soit sur des remplacements, soit sur des créations de postes.

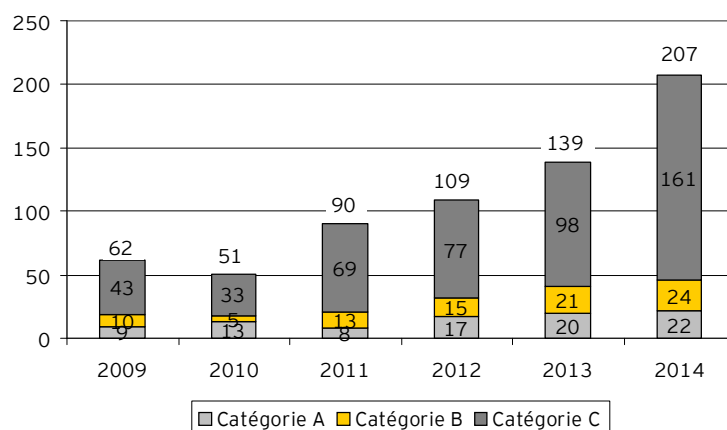
Rémunération par exercice	2003	2004	2005	2006	2007	Var 03/07
Rémunération personnel titulaire (# 6411)	79%	80%	82%	83%	84%	4%
Rémunération personnel non titulaire (# 6413)	19%	18%	17%	16%	16%	-3%
Emplois d'insertion (# 6416)	2%	1%	1%	1%	0%	-1%
Rémunération apprentis (# 6417)	0%	0%	0%	0%	0%	0%

source : comptes administratifs

- Le profil de départ en retraites des agents de la collectivité.

Peu de départs sont prévus à l'horizon du mandat : les départs prévisionnels en retraite à l'horizon 2014 (éléments par les services de la DRH) permettent de dresser le profil des départs.

Prévision des départs en retraite



Cette représentation montre en cumulé, un départ de 658 agents (départs à la limite d'âge), représentant seulement 9% des effectifs hors vacataires au 31.12.07. Ce faible niveau de départ en retraite limite d'autant les marges de manœuvre de la collectivité.

Ce constat est renforcé par la prise en compte du rythme des départs. En effet, le profil de ces derniers n'est pas régulier puisque les départs les plus massifs ont lieu en fin de mandat :

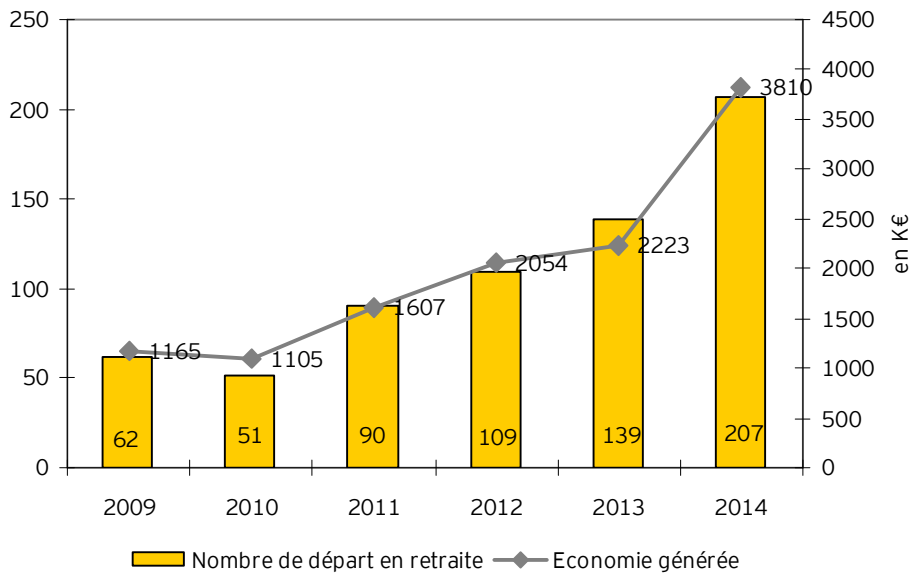
- sur les 658 agents, 1/3 partiraient en retraite en 2014
- 53% des départs sont prévus sur les deux dernières années de mandat.

Ainsi d'ici 2012, seuls 4% des agents sont susceptibles de partir à la retraite. Les agents pris en considération sont ceux ayant atteint la limite d'âge, ce qui tend à réduire le nombre d'agents qui partiront effectivement à la retraite sur la période. Par entretien avec la Direction des Ressources Humaines, un doublement de ce chiffre peut être envisagé afin de disposer d'une vue plus fiable. Une fourchette entre 4% et 8% des effectifs actuels peut être donc dressée.

Sur un plan financier, en considérant le non remplacement des agents partant en retraite, ces départs représenteraient une économie annuelle variant entre 1,2 M€ et 3,8 M€ selon l'exercice considéré (soit moins de 1% des dépenses de fonctionnement annuelles). En cumulé, l'économie générée serait de 12 M€ en 2014.

Un doublement des effectifs partant en retraite et non remplacés générerait une économie annuelle variant entre 2,4 M€ et 7,6 M€ (entre 1% et 2% des dépenses de fonctionnement annuelles), soit en cumulé 24 M€ en 2014.

Prévision des départs en retraite

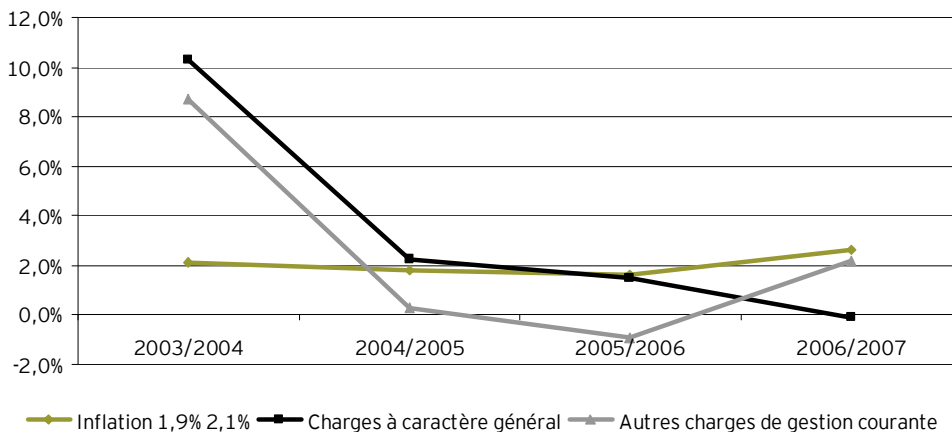


2.2.3 Revue des autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement se composent des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

Après une croissance entre 2003 et 2004, l'évolution de ces dernières a été fortement maîtrisée sur les exercices postérieurs. En effet, comme l'indique le graphique ci-dessous, leur évolution annuelle est proche ou inférieure à l'inflation.

Evolution des autres charges au regard de l'inflation



Ce constat confirme le fait que la croissance des charges de fonctionnement est avant tout imputable lors des derniers exercices à la hausse des charges de personnel.

Les autres charges de gestion courantes sont essentiellement composées de subventions versées. Au 31.12.07 :

- 60% des subventions concernent le service départemental d'incendie et de secours, le CCAS, l'office du tourisme,
- En rajoutant les associations, ce taux atteint 95%.

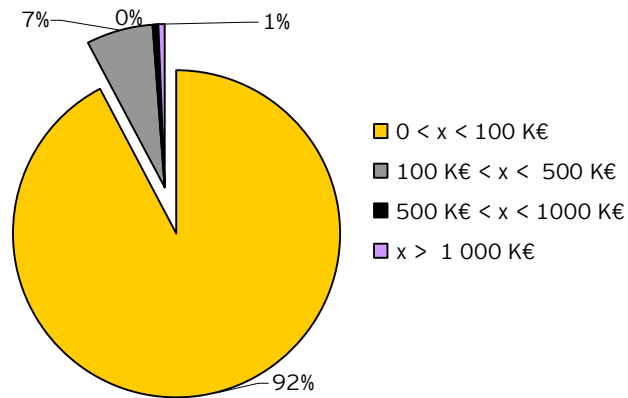
M€	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 03/07	Moyenne d'évolution annuelle
SDIS	20	20	21	21	22	1	1,5%
CCAS	10	11	11	12	15	4	10,6%
Office du tourisme	10	9	10	9	10	0	-0,3%
Associations	24	26	27	27	27	3	3,0%
Autres	5	9	7	6	4	-1	-5,4%
Total	69	76	76	75	77	7	2,6%

Comme il a été évoqué précédemment, depuis 2004, les subventions versées ont modérément augmenté. Ce constat doit cependant être nuancé pour le CCAS dont la contribution de la collectivité est en augmentation régulière. Il ressort de nos entretiens que cette évolution est due en partie à une évolution du périmètre du centre (le CCAS a été chargé de la gestion du RMI des personnes isolées générant des coûts complémentaires).

Plus de 600 associations sont subventionnées par la collectivité niçoise. Cette forte dispersion se retrouve dans la répartition des montants versés par bénéficiaires. En effet, plus de 92% des associations se sont vues octroyer une subvention dont le montant est inférieur à 100 K€. Pour le reste, la ventilation est la suivante :

- 7% des associations ont bénéficié d'un montant compris entre 100 K€ et 500 K€;
- Moins de 1% des associations ont reçu un montant compris entre 500 K€ et 1 000 K€;
- Enfin, 4 associations (moins de 1% également) se sont vues octroyer plus de 1 M€ de subventions. Il s'agit de :
 - Comité d'activités sociales culturelles de loisirs (1,7 M€),
 - Groupement des CEDAC (1,8 M€),
 - Olympic Nice Natation (1,1 M€),
 - Œuvre crèches (2,9 M€).

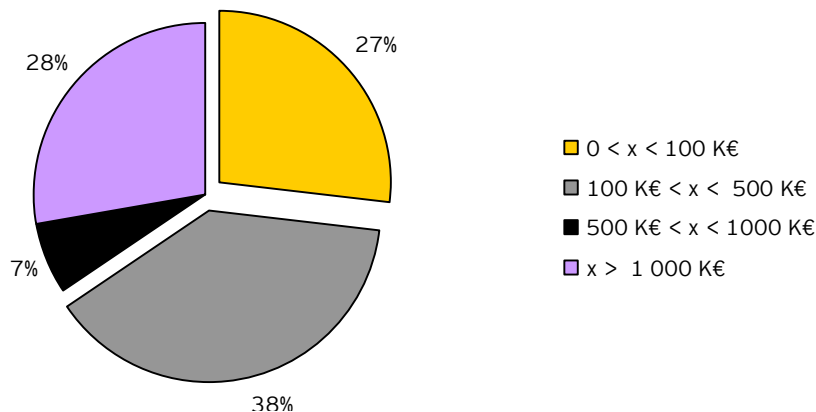
Répartition du nombre d'associations par montant de subvention versée



Conséquence de cette forte dispersion, près des 2/3 du montant total des subventions versées concernent des associations bénéficiaires de moins de 500 K€ en 2007 (soit 99% des associations).

- 27% du montant total de la subvention 2007 concerne des associations disposant de moins de 100 K€
- 38% du montant total de la subvention 2007 concerne des associations disposant d'un montant compris entre 100 K€ et 500 K€;

Proportion de la subvention totale



Seul un tiers de la subvention totale 2007 bénéficie à des associations disposant de plus de 500 K€.

Le tableau ci-dessous synthétise ces éléments.

Montant versé en 2007	Nombre d'associations	Montant subvention (M€)	Proportion de la subvention totale
0 < x < 100 K€	578	7	27%
100 K€ < x < 500 K€	41	10	38%
500 K€ < x < 1000 K€	3	2	7%
x > 1 000 K€	4	7	28%
Total	622	27	100%

source : *compte administratif*

© 2008 Propriété d'Ernst & Young Secteur Public - Confidentiel et ce dans le respect des principes énoncés dans les

« Réserves/Disclaimers ». Ce rapport, à votre seul usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les structures bénéficiant de plus de 1M€ par an (28% de la subvention 2007) nécessiteraient une attention plus soutenue. Une analyse financière de ces organismes visant à déterminer le poids de la subvention communale dans leur équilibre financier devrait être effectuée régulièrement, afin d'apprécier les possibilités de limiter ou réduire l'appui communal.

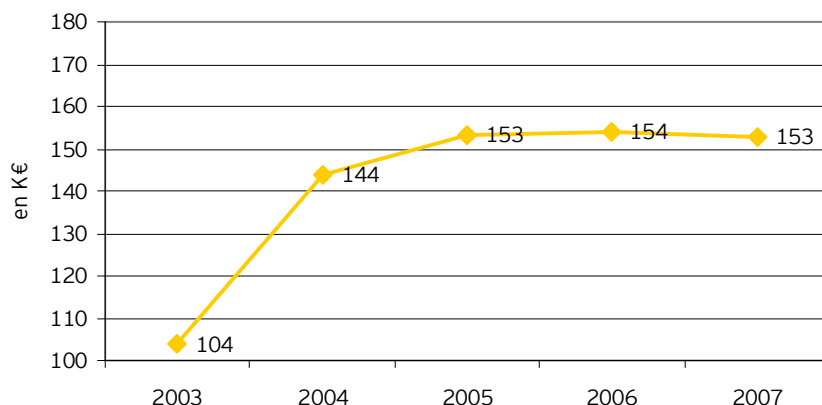
2.3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements ont sensiblement augmenté sur la période étudiée. Compte tenu de la baisse de l'autofinancement constatée au cours de cette période, la croissance des dépenses d'investissement a été financée par le recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissements ont connu une croissance significative depuis 2003 : +39 M€ (soit une hausse de 34%). Ce dynamisme s'est traduit par :

- Une forte progression des dépenses jusqu'en 2005 (à noter qu'il ressort de nos entretiens que des événements exceptionnels internes connus au sein de la collectivité ont eu pour conséquence un niveau d'investissement moindre en 2003).
- Une stabilisation du niveau des investissements à compter de 2005.

Evolution des dépenses d'investissement



Les principaux investissements réalisés depuis 2003 sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

Equipements en K€	investissements réalisées					Total
	2003	2004	2005	2006	2007	
Travaux connexes Tramway	907	11 776	20 162	15 832	32 448	81 125
Université st Jean d'Angély	26	6 976	779	8 104	13 492	29 377
Rénovation des bâtiment sportifs	0	3 602	4 825	4 815	1 462	14 704
Ecole Ronchèse	0	1 287	1 024	43	0	2 354
Aménagement abords en site propre	0	1 963	1 537	467	2	3 969
Aménagement quartier libération	676	1 739	2 442	2 874	2 735	10 466
Voie Pierre Mathis	1 882	9 610	23 727	21 009	8 220	64 448
Salle Nikaïa	2	1 531	15	147	200	1 895
Conservatoire	180	6 565	12 257	9 583	627	29 212
Pavillon Masséna	0	270	534	3 509	2 317	6 630
Installations voirie et réseaux	25 758	29 720	23 772	21 413	26 765	127 428
Installations générales, agencement	29 760	29 315	24 078	25 836	22 320	131 309
Autres	45 055	40 129	38 225	40 243	42 135	205 787
Total	104 246	144 483	153 377	153 875	152 723	708 704

source : comptes administratifs

NB : la rubrique "autres" contient les autres dépenses d'investissements non individualisés dans les comptes administratifs, ainsi que les subventions d'investissements retraités pour les exercices 2003 à 2005 (reclassement de dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissements pour raisonner à périmètre constant entre 2003 et 2007).

Les principales dépenses d'investissements individualisées ont concerné :

- Les travaux connexes au tramway : 81 M€ (11% du total des dépenses sur la période 2003 - 2007),
- la voie Pierre Mathis : 64 M€ (9% du total des dépenses sur la période 2003 - 2007),
- l'université st Jean d'Angély : 29 M€ (4% du total des dépenses sur la période 2003 - 2007),
- le conservatoire : 29 M€ (4% du total des dépenses sur la période 2003 - 2007),

Les autres dépenses concernent les installations voirie et réseaux, les installations générales/agencement (38 % du total des dépenses sur la période 2003 - 2007, soit 259 M€).

Compte tenu de la dégradation de l'autofinancement de la ville, un accroissement de la dette a été nécessaire pour financer un tel niveau d'investissement ? dégradant mécaniquement les ratios de gestion de la collectivité et en particulier la capacité de désendettement.

Afin d'illustrer les effets combinés de cette baisse du niveau d'épargne et la hausse de la dette, une simulation a été effectuée. Pour maintenir la capacité de désendettement à son niveau de 2003, il aurait été nécessaire de réduire le volume des investissements. Le tableau ci-dessous simule le niveau de dépenses qu'il aurait fallu réaliser entre les exercices 2003 et 2007 pour maintenir la capacité de désendettement de la ville à 3 années (ratio de 2003).

	Comptes administratifs	Simulé	Ecart
Investissement cumulé (2003 - 2007) en M€	708	608	100
Encours de dette au 31.12.07 en M€	366	266	100
Capacité de désendettement (année) au 31.12.07	3,7	2,7	1,0

Il résulte de cette simulation que les investissements cumulés entre 2003 et 2007 auraient dû être inférieurs de 100 M€ à leur niveau réel (soit près de 14% des dépenses engagées sur la période étudiée) pour maintenir une capacité de désendettement équivalente à celle de 2003 (soit 2,7 ans)..

La ville de Nice ne dispose pas d'une gestion en AP / CP des dépenses d'investissement. Il en résulte des restes à réaliser significatifs.

En effet, ceux-ci se présentent de la manière suivante par exercice :

K€	2003	2004	2005	2006	2007
Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipements)	2 146	1 538	1 271	770	478
Immobilisations corporelles	63 571	34 146	32 259	35 909	27 717
Immobilisations en cours	7 341	5 557	8 400	3 164	2 785
Opérations d'équipements	18 723	29 979	37 021	28 274	20 501
Total	91 781	71 220	78 951	68 117	51 481

source : *comptes administratifs*

Les restes-à-réaliser ont néanmoins fortement diminué sur la période :

- de 91,7 M€ en 2003,
- à 51,4 M€ en 2007.

3. Analyse des risques

Les analyses menées conformément au cahier des charges portent sur la dette et les contentieux.

3.1 Les risques contentieux

Après un rappel des travaux menés, les risques contentieux seront examinés. Ceux-ci porteront sur les contentieux indemnitaires et les contentieux en annulation de recettes à partir des dossiers remis par la Ville.

3.1.1 Travaux menés

Les travaux réalisés ont consisté à :

- effectuer une revue des litiges que la collectivité a portés à notre connaissance,
- identifier l'état d'avancement de la procédure,
- déterminer si ces litiges ont fait de provisions dans les comptes de la Ville,,

Les résultats présentés ci-dessous sont à appréhender au regard de ce contexte.

3.1.2 Enjeux financiers pour la collectivité

Après un bref rappel de la mécanique comptable de provisions, les enjeux financiers sont analysés au travers d'une revue de la situation de la collectivité au 31.12.07 avant de procéder à des simulations des impacts des risques sur l'équilibre financier de la Ville de Nice.

a) Rappel du mécanisme de provision

La nomenclature comptable des communes M14 prévoit un mécanisme de provisions permettant à la collectivité de couvrir les risques qu'elle encourt. Ces risques doivent être nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions constituées doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et, éventuellement des charges supportées.

Elles n'ont aucun caractère systématique. Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable ;
- lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

La provision ne constitue en aucun cas une reconnaissance de la responsabilité de la commune dans l'attente des décisions de justice exécutoires.

A compter de l'exercice 2006 (pour un budget M14), deux possibilités de régimes de provisionnement des risques existent :

- Le régime budgétaire (système antérieur à 2006) : comprenant au budget à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision). Une telle mécanique permet d'utiliser temporairement la recette pour financer les dépenses d'investissement de l'exercice plutôt que de recourir à l'emprunt. Néanmoins, cela implique de trouver un financement équivalent lors de la reprise de la provision.
- Le régime semi-budgétaire (de droit commun) : il se traduit au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation); la recette d'investissement correspondant à la provision n'est pas budgétisée. Elle est véritablement mise en réserve budgétaire car, ne pouvant servir au financement de dépenses d'investissement de l'exercice, elle reste disponible pour financer la reprise de la provision.

La Ville de Nice a recours à cette dernière mécanique : provision semi-budgétaire.

b) Situation de la collectivité au 31.12.07

Afin de disposer d'une appréciation de la situation de la commune, un raisonnement en trois temps a été effectué :

- un rappel du niveau de provisions au 31.12.07,
- une revue des dossiers contentieux mis à notre disposition,
- une identification du montant des litiges non provisionnés et donc du risque potentiel encouru par la collectivité.

➤ *Provisions dans les comptes au 31.12.07 :*

Au 31.12.07, les comptes de la collectivité comprenaient un montant de provisions de 24,3 M€ (source : comptes administratifs). En septembre 2008, après reprises de provision de l'exercice, le montant des provisions s'élève à 17,4 M€.

Le tableau ci-dessous détaille ces éléments :

Contentieux	Montant (en K€)
Carilis	243
Nice Communication	4 047
Acropolis	6 953
Risque indemnitaire Grand Stade	6 464
Risque indemnitaire SA entrepôt du bâtiment	2 166
Autres litiges	4 500
TOTAL	24 373

source : compte administratif 2007

Deux remarques doivent être portées sur ce tableau :

- la provision pour autres litiges contient notamment une provision statistique de 2,5 M€ couvrant les risques en annulation de recettes, les provisions pour litiges et contentieux, les créances irrécouvrables,
- la provision relative à l'affaire Acropolis a été reprise en 2008, le dossier ayant abouti en 2008 au détriment de la Ville de Nice pour un montant de 8M€. Par ailleurs, des reprises ont été également effectuées sur le risque grand stade (3 M€), le risque entrepôt SA (2 M€) et les autres litiges (1 M€).

➤ *Revue des dossiers contentieux mis à notre disposition*

La revue des dossiers mis à notre disposition met en évidence le fait qu'un certain nombre de contentieux actuellement en cours au sein de la ville n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Le tableau ci-dessous synthétise les litiges qui ont été portés à notre connaissance. Il détaille en particulier :

- le montant de la demande :
 - Les contentieux pour lesquels la commune de Nice est en défense s'élèvent à 64,6 M€ (montant cumulé des demandes des parties ayant déposé un recours contre la collectivité),
 - Les contentieux dans lesquels la commune est demanderesse s'élèvent à 23,5 M€ (montant cumulé des demandes).
- et l'impact financier potentiel pour la commune sur la base de cette demande. Les litiges Mamac, JC Pastorelli ainsi que Passeports / cartes d'identité correspondent à des produits complémentaires potentiels pour la collectivité. Le montant de ces aléas positifs s'élève à 14 M€ (soit la somme des trois montants afférents à ces litiges). Ainsi, les impacts financiers potentiels pour la Ville s'élèvent à :
 - - 74,1 M€ correspondant à la somme des litiges en défense (64,6 M€) et au litige taxe de publicité (risque de non-recouvrement de 9,5 M€),
 - + 14 M€ relatif aux aléas positifs.

Il convient de noter que seul le contentieux relatif au grand stade (Cari et GSN) a fait l'objet d'une provision (demande de 21M€, pour un montant provisionné de 6,5M€).

Intitulé de l'affaire	Date	Montant de la demande/défense en M€	Impact financier potentiel pour la commune	Risque total pour la commune
Cari et GSN DSP	2006	-21,2	-21,2	-21,2
Miraglia	2006	-1,3	-1,3	-1,3
Campenon Bernard Méditerranée / CIMOLAI	2003	-7,2	-7,2	-7,2
sociétés Eiffage, GTM, Triverio	2003	-2,1	-2,1	-2,1
Palais de l'agriculture	2007	-21,2	-21,2	-21,2
Comité des fêtes	2001	-1,5	-1,5	-1,5
Nice Handball Côte d'Azur	ND	-7,6	-7,6	-7,6
sociétés SESSA / SCIEP / SCIGP	ND	-1,3	-1,3	-1,3
	2006	-1,2	-1,2	-1,2
sous-total contentieux en défense		-64,6	-64,6	-64,6
Taxe sur la publicité	1999	9,5	-9,5	-9,5
MAMAC	1998	6,2	6,2	
Jean-Claude Pastorelli	1997	5,6	5,6	
passesports / cartes d'identité	2005	2,2	2,2	
Contentieux en demande		23,5	4,5	-9,5
<i>source : commune de Nice</i>			Total	-74,1

Dans la page suivante sont synthétisés les contentieux portés à notre connaissance et l'appréciation portée sur ces dossiers par les avocats du cabinet Ernst & Young.

Tableau de synthèse des contentieux supérieurs à 1M€ et portés à notre connaissance

Intitulé du dossier	Objet	date	Enjeux	État du dossier
Cari et GSN DSP	A la suite de l'annulation de la délibération autorisant la conclusion de la CDSP et de l'annulation de la CDSP, introduction d'un référé provision par le groupement attributaire pour indemnisation de son préjudice résultant de l'annulation de la CDSP	Introduction de la requête en référé provision : 24/12/07	47 M euros	Condamnation de la ville à payer la somme de 3,1 M euros. D'autres procédures sont vraisemblables
MABIREP	Requête indemnitaire pour le remboursement du préjudice subi du fait des difficultés de commercialisation d'un programme immobilier	Introduction de la requête : 04 /06/99	15 M F	Rejet de la requête par le TA Rejet de la requête par la CAA Condamnation de la société MABIREP au versement de la somme de 3,5 keuros (= frais irrépétibles)
GEC	Requêtes pour la non réitération par la Ville d'une promesse de vente conclue avec la société GEC <ul style="list-style-type: none"> • Requête indemnitaire • Référé provision • Référé expertise 	Recours indemnitaire : 23/09/04 Référé provision : 29/10/04	Requête indemnitaire : 3,5 M euros Référé provision : 61 ko	Recours indemnitaire : rejet de la requête Référé provision : condamnation de la ville au versement de la somme de 61 keuros

Intitulé du dossier	Objet	date	Enjeux	État du dossier
Taxe sur la publicité	Contestation de la régularité de titres de recette émis par la Ville contre des sociétés publicitaires (= base de liquidation des taxes publicitaires)	Depuis 1999	9,5 M euros en cours de contestation	<p>Clear channel/Decaux/Avenir/ Giraudy : annulation des titres de recettes (=soit 1,4 Meuros)</p> <p>Pisoni : annulation du titre de recette (= 307 keuros)</p> <p>Taxe 2001/2002 Affaires pendantes devant le TGI : 8,8 M euros</p> <p>Taxe depuis 2003 ; contestation oar la société Clear Channel : 380keuros</p>
Miraglia	Référé provision tendant au paiement intermédiaire dans le cadre du marché de travaux pour la construction du centre culturel Bon Voyage	03/11/06	1,3 M euros	<p>Condamnation de la Ville au paiement de 300 keuros</p> <p>Un appel est encours</p>

Intitulé du dossier	Objet	date	Enjeux	État du dossier
Campenon Bernard Méditerranée / Vinci	Requête indemnitaire tendant à la condamnation de la Ville pour des événements imprévisibles modifiant les conditions du marché Référé provision pour obtenir le versement du solde du marché de travaux : 199Keuros	29/12/2003	7,2 Meuros	En attente des conclusions de l'expertise judiciaire
CIMOLAI	Même contentieux que pour l'affaire Campenon Bernard		2,1 M euros	Affaire pendante
sociétés Eiffage, GTM, Triverio	Référé expertise concernant la construction des réseaux d'eaux pluviales et usées et de génie civil pour l'indemnisation des difficultés survenues lors des travaux	17/09/07	21,2 M euros	En attente du rapport de l'expert
MAMAC	Recours indemnitaire introduit par la Ville contre une compagnie d'assurance, la société constructrice du musée d'art moderne et d'art contemporain et l'ensemble des intervenants sur le chantier	09/12/98	6,2 Meuros contre les compagnies d'assurance Montant indéfini contre les sociétés constructrices	Affaires pendantes

Intitulé du dossier	Objet	date	Enjeux	État du dossier
Palais de l'agriculture	Requête en annulation de la décision du maire tendant à l'expulsion de la SCA	13/11/01	1,5 M euros	TA : condamnation de la Ville CAA : jugement annulé Affaire pendante devant le CE
Jean-Claude Pastorelli	A la suite de l'action en comblement du passif de l'association CACEL, la Ville et M. Pastorelli ont été condamnés solidairement M. Pastorelli a introduit un recours en révision contre le jugement de liquidation	06/08/97 17/08/2007	5,6 M€	Condamnation de M. Pasotrelli à payer 5,6 M euros Affaire pendante
Comité des fêtes	Requête tendant à la condamnation de la Ville pour faute dans la gestion de l'association		7,6 M euros	
Nice Handball Côte d'Azur	Requête de l'association Nice Handball Côte d'azur tendant à la condamnation de la Ville		1,3 M euros	Affaire pendante
passesports / cartes d'identité	Recours indemnitaire introduit pas la ville tendant à la condamnation de l'Etat pour le remboursement des dépenses exposées par elle dans le traitement des demandes de passeport et de carte nationale d'identité	15/12/2006	2,2 M euros	Condamnation de l'Etat en appel : 500 Keuros Recours pendant devant le CE

Intitulé du dossier	Objet	date	Enjeux	État du dossier
sociétés SESSA / SCIEP / SCIGP	Requête tendant a la condamnation de la Ville au versement d'une indemnité de fin de concession	23/05/06	1,2 Meuros	Condamnation au paiement de 1,2 M euros Appel en cours

➤ *identification du montant des litiges non provisionnés*

Sur la base des demandes, les risques financiers potentiels pour la Ville s'élèvent à - 74,1 M€ correspondant à la somme des litiges en défense (64,6 M€) et au litige taxe de publicité (risque de non-recouvrement de 9,5 M€).

Il comprend la couverture de risques partiellement provisionnés au 31.12.07 (grand stade). Retraités de ceux-ci, le risque global cumulé est de 67,7 M€.

L'application du principe de prudence à la comptabilité revêt trois aspects :

- inscription en comptabilité des seuls bénéfices réalisés durant la période considérée,
- prise en compte des dépréciations du patrimoine,
- prise en compte des risques prévisibles et des pertes probables rattachables à l'exercice en cours.

Dès lors, en application de ce principe, seuls les risques susceptibles de dégrader la santé financière de la collectivité doivent être provisionnés, à l'exclusion donc des aléas positifs.

Ainsi, selon ces éléments, et sous les réserves rappelées précédemment, le montant de l'insuffisance de provision s'élèverait donc à 67,7 M€.

c) Simulation financière

Afin d'illustrer les risques financiers pesant sur la collectivité, deux simulations ont été réalisées visant à réintégrer dans les soldes intermédiaires de gestion 2007, l'évaluation des risques effectués précédemment :

- Simulation 1 : le premier scénario consiste à intégrer 50% du montant évalué précédemment, soit 33,9 M€,
- Simulation 2 : le deuxième scénario consiste à intégrer l'intégralité du montant, soit 67,7 M€,

	Simulation 1	Simulation 2
Montant en K€	-33 850	-67 700

La prise en compte de ces hypothèses dans la constitution du montant des provisions au 31.12.07 aurait eu les impacts suivants sur la situation financière de la collectivité

- dans le premier scénario, il aurait été nécessaire d'augmenter les taux d'impôts de 16% pour disposer d'un produit complémentaire couvrant les 34 M€; soit :
 - un taux de taxe d'habitation de 23,21%,
 - un taux de taxe foncier bâti de 25,16%,
 - un taux de taxe foncier non bâti de 39,27%.

- dans le deuxième scénario, il aurait été nécessaire d'augmenter les taux d'impôts de 32% pour disposer d'un produit complémentaire couvrant les 68 M€; soit :
 - un taux de taxe d'habitation de 26,41%,
 - un taux de taxe foncier bâti de 28,63%,
 - un taux de taxe foncier non bâti de 44,69%.

Taux	Situation réelle 2007	Taux simulé 2007 - Scénario 1	Taux simulé 2007 - Scénario 2
Taxe d'habitation	20,01%	23,21%	26,41%
Taxe foncière (bâti)	21,69%	25,16%	28,63%
Taxe foncière (non bâti)	33,86%	39,27%	44,69%

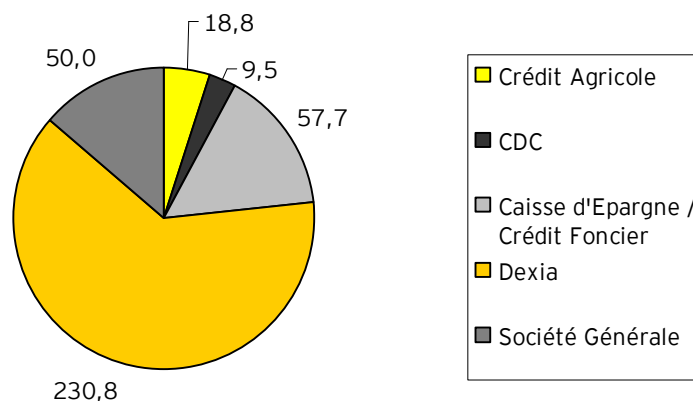
3.2 Les risques liés à la dette

3.2.1 Etat de la dette au 31.12.2007

Le stock de dette de la commune s'élève à 366,8 M€ au 31 décembre 2007. Il comporte 25% de produits à taux fixes et 75% de produits à taux variable dont l'évolution est fonction des conditions de marché.

L'encours de dette a majoritairement été souscrit auprès de Dexia (63%), la Société générale et le Crédit Agricole représentent pour chacune d'entre elles un encours de plus de 50M€ (soit environ 13 à 15% chacun).

Encours de dette au 31.12.07 par organisme prêteur



La durée résiduelle moyenne est de 12,4 ans au 31 décembre 2007 pour un taux moyen de 3,75 %. La durée des emprunts souscrits est déconnectée de la durée de vie des équipements financés.

Type	Encours au 31.12.2007 (K€)	Taux moyen pondéré 2007
Prêts à taux fixes	90 500	3,90%
Prêts à taux variables	276 286	3,70%
TOTAL	366 786	3,75%

Les taux moyens de la dette sont compétitifs au 31.12.2007, notamment du fait des prêts à taux variables et assimilés qui permettent de réaliser une économie de 20 points de base par rapport aux taux fixes, malgré le renchérissement du coût du crédit en 2007.

Les conditions de marché se sont renchériées au cours de l'exercice 2008 et cette tendance devrait se poursuivre.

Les produits à taux variables et les produits structurés comportent deux niveaux de risques :

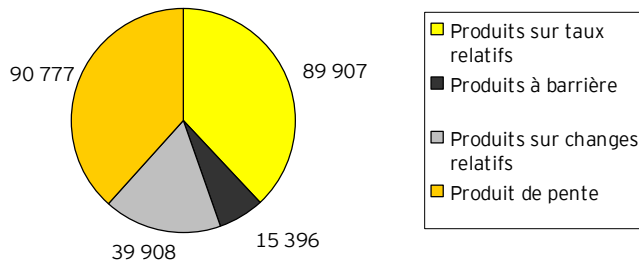
- Le premier est lié à l'évolution générale des taux de référence qui ont une incidence directe sur les charges financières payées par la Ville. Le risque est limité à celui d'un refinancement aux conditions de marché de l'instant T.
- Le second concerne les produits structurés à effets de pente ou de barrière pour lesquels les conditions de prêt peuvent être se révéler très supérieures aux conditions de marché. Les incertitudes actuelles, en bouleversant certains fondamentaux économiques et financiers (taux longs moins élevés que les taux courts par exemple) peuvent avoir des conséquences significatives sur les taux des emprunts souscrits.

Les produits dérivés présentent à ce jour des niveaux de risque différents. Seront successivement étudiés :

- les produits sur taux relatifs, s'adossant à des indices de taux et évoluant comme eux, ces produits sont sensibles à l'évolution des taux,
- les produits sur changes relatifs, le taux calculé dépend des conditions de change entre deux monnaies,
- les produits à barrière, la barrière correspondent à une condition de marché qui déclenche une formule de calcul de taux plutôt qu'une autre,
- les produits de pente, ces produits dits « exotiques » sont des produits dérivés sur des hypothèses économiques et financières,

L'encours au 31.12.2007 se répartit comme suit en fonction de ces différents produits :

Encours de dette au 31.12.07 par type de produits



3.2.2 Les produits à taux relatifs

Les produits sur taux relatifs sont :

- des taux variables simples,
- des taux variables conditionnés par les niveaux de taux sur le marché.

L'encours de dette lié à ces emprunts représente 25% de l'encours total de la Ville au 31.12.2007, soit 89M€. Le taux moyen constaté est de 3,947%.

On constate un renchérissement des conditions d'emprunt de l'ordre de 34% soit 1,1 M€ d'intérêts annuels sur les conditions de marché au 11/09/2008 par rapport aux intérêts payés en 2007 (4,3 M€ en 2008 contre 3,3 M€ en 2007).

Les produits à taux relatifs ne présentent pas de risque significatif puisqu'ils correspondent aux conditions du marché. La hausse des taux a de fait un effet de renchérissement du coût de ces emprunts.

3.2.3 Les produits sur change relatifs

Les produits sur change relatifs sont des produits dérivés, le taux de référence est fonction du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre. Les emprunts souscrits par la Ville de Nice sont fondés sur le change euro / franc suisse. Les deux emprunts sont calculés sur des hypothèses inverses de change. Si le taux euro / franc suisse baisse significativement ; le coût lié à l'emprunt 448 diminue, celui du 421 augmente. Si le taux de change augmente, les hypothèses inverses sont déclenchées. Le portefeuille ainsi constitué permet de limiter le risque en cas d'évolution significative du taux de change euro / franc suisse. L'effet de levier et le capital de l'emprunt 448 sont les plus importants, si l'euro baisse par rapport au franc suisse, les conséquences financières seraient négatives pour la Ville.

L'encours de ces produits au 31.12.2007 est de 40M€.

Le taux moyen constaté en 2007 était de 4,02%, il s'élèverait si les intérêts étaient calculés au 11 septembre 2008 à 4,30%.

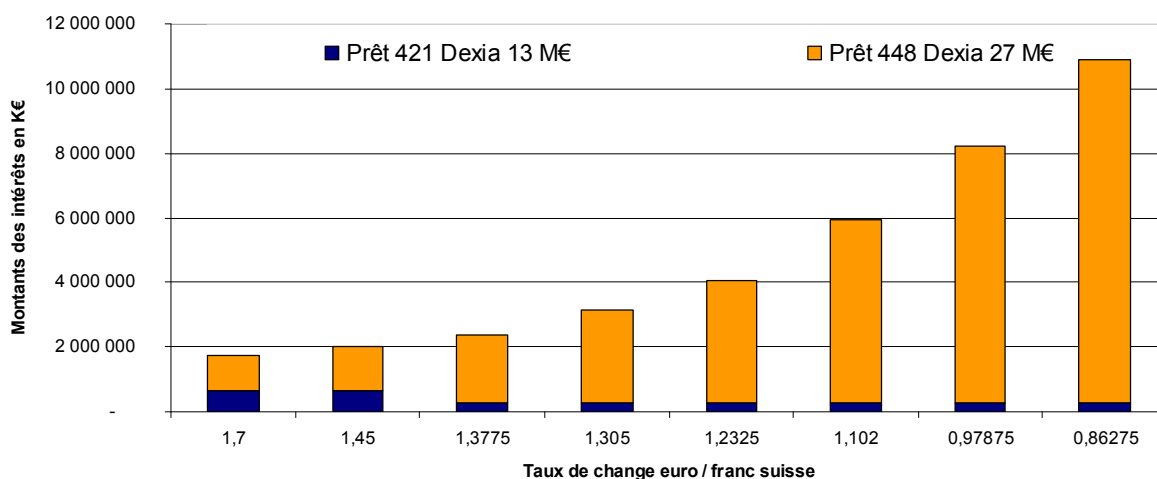
Sur les deux prêts souscrits par la Ville le niveau de risque est différent, en fonction du taux change du franc suisse par rapport à l'euro :

- Les intérêts de l'emprunt 421 sont calculés sur l'euribor (si l'euro est supérieur à 1,39 CHF pour un euro) ou sur le libor CHF, dans l'hypothèse inverse,
- le taux de l'emprunt 448 est de 3,99%. Si l'euro est inférieur à 1,4625 Francs Suisses, le taux passe à 4,99% auquel s'ajoute 50% du taux de variation du cours de change de l'Euro en Francs Suisses (taux de change $N / 1,4625 - 1$).

Au-dessous de ce taux barrière, le coût supplémentaire est de 135 K€ pour toute baisse de 1% du cours de l'euro face au Franc Suisse (l'encours au 31.12.07 est de 27M€).

Au 11 septembre 2008, le taux de change s'établit à 1,58 francs suisse pour un euro, soit 10% environ au-dessus de la barrière. La barrière de l'emprunt 421 est donc passée, le taux retenu est l'euribor. En revanche pour le 448, la barrière n'est pas passée, le taux est de 3,99%.

Mais sur les 12 derniers mois, l'euro a diminué de 6% par rapport au Franc Suisse. Au 22 octobre 2008, le taux de change euro franc suisse était de 1,45, soit en dessous de la barrière de l'emprunt 448. Le coût afférent au franchissement de la barrière est de 365 K€.



Le graphique simule le montant des intérêts en fonction du taux de change euro / franc suisse. Avec un euro à 1,3 franc suisse, les intérêts dépassent 3 M€, soit un quasi-doublément. Si le franc suisse est supérieur à 0, les intérêts montent à 8 M€.

Les conditions de sortie correspondent aux conditions de marché ou à une indemnité déterminée par un ou deux établissements financiers de référence. Seuls les établissements bancaires sont donc en mesure de déterminer le coût réel de sortie.

3.2.4 Les produits à barrière

La Ville a contracté deux emprunts à barrière pour un encours fin 2007 de 15M€. Le taux moyen constaté en 2007 était de 4,12%. En 2008, il s'élève au 11.09.2008 à 4,23%.

Les taux d'intérêt de ces deux produits sont calculés sur Euribor dans un cas et Eonia et Libor USD dans le second cas :

- Taux fixe de 3,03 % si Euribor 12 mois est inférieur à la barrière, de 4,5% sur la période : la barrière est donc rompue pour ce contrat,
- Eonia si Libor est inférieur à la barrière (7%), sinon Libor.

Ces deux emprunts sont assimilables à des taux dont l'évolution est fonction des conditions de marché.

A titre illustratif, au 11 septembre 2008 Eonia cote à 4,306% et le Libor 3 mois se monte à 2,9%.

Ces taux sont en forte hausse : l'Euribor 12 mois était de 4,71% le 11/09/2007 contre 5,3% le 11/09/2008.

Le remboursement anticipé de la tranche d'amortissement s'effectue contre le remboursement d'une indemnité. Cette indemnité est calculée à la demande du prêteur par deux établissements de références sur le marché, l'indemnité retenue est la moyenne arithmétique des ces deux indemnités. Une fois le montant de l'indemnité communiquée, le client a la possibilité de se rétracter.

3.2.5 Les produits de pente

Les produits de pente apparaissent comme les plus risqués et les plus susceptibles de produire des surcoûts.

L'encours au 31.12.2007 est de 91M€. Le taux moyen en 2007 était de 3,35%, il atteindrait 5,74% le 11/09/2008, date de la collecte d'information nécessaire aux simulations.

Les produits basés sur différentiel CMS

Ces emprunts représentent un encours de 72M€ soit près de 20% de l'encours total au 31.12.2007.

Les principaux risques liés à ces emprunts sont ceux fondés sur une hypothèse selon laquelle les taux longs (CMS (ou Constant maturity swap)) 10 ans, 20 ans ou 30 ans sont inférieurs aux taux courts.

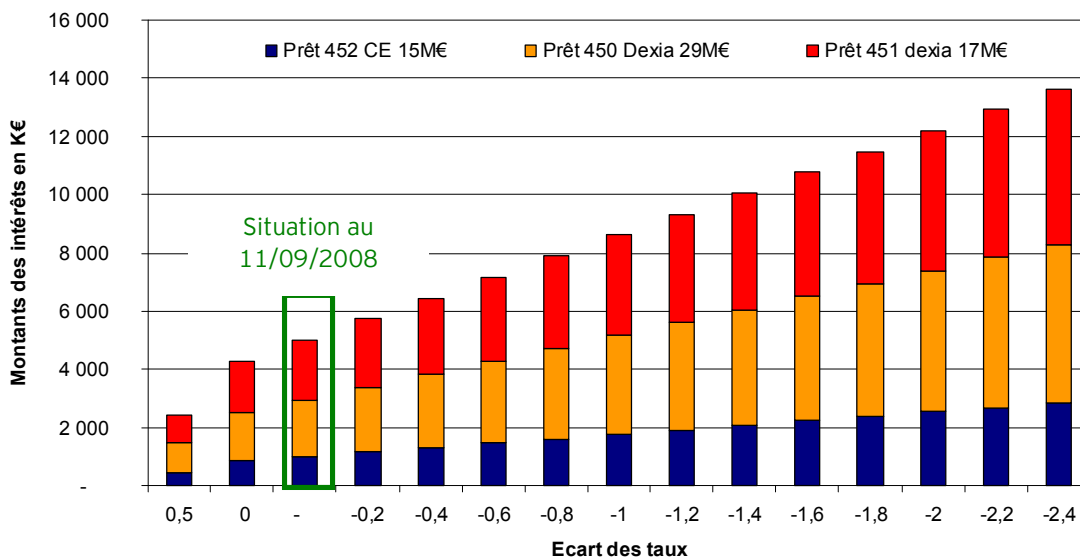
En période de crise financière, les incertitudes pesant sur l'avenir immédiat renchérissent les taux à court terme. Dans la situation actuelle (période d'analyse de juin à septembre 2008) cette configuration a été constatée.

En cas de maintien de la situation, les conséquences financières pour la commune seraient significatives :

- les taux de ces trois emprunts étaient en 2007 de 2,950 ; 3,410 et 3,480,
- ces taux passeraient au 11.09.2008 respectivement à 7,07 ; 6,48 et 6,71,
- soit un renchérissement de 90% des conditions d'emprunt sur ces contrats.

Si les intérêts de l'emprunt étaient calculés le 11/09/2008, le taux moyen pondéré de ces trois emprunts se situerait à 6,69% au lieu de 3,34%, taux constaté pour l'année 2007.

Ces produits à effet de pente peuvent avoir des conséquences financières significatives : le graphique qui suit simule les intérêts des 3 prêts fondés sur des CMS en fonction des écarts entre les taux long terme et court terme. En cas d'écart de 2 points entre les taux, les intérêts se montent à 12 M€ au lieu de 2 M€ (intérêts constatés en 2007 au titre des trois emprunts).



La sensibilité au risque est de 360K€ pour chaque dixième de point d'écart entre CMS long et court terme au-dessous d'un écart de 0,20%.

Le surcoût au 11 septembre 2008 par rapport aux intérêts payés en 2007 se chiffrerait à 2,4 M€.

Le remboursement anticipé de la tranche d'amortissement s'effectue contre le remboursement d'une indemnité. Cette indemnité est calculée à la demande de la banque par deux établissements de références sur le marché, l'indemnité retenue est la moyenne arithmétique des ces deux indemnités. Une fois le montant de l'indemnité communiquée, le client a la possibilité de se rétracter.

Les produits à effet de pente sur Libor

Le portefeuille de la Ville contient un produit à effet de pente sur Libor qui présente un risque fort même si les conditions actuelles de marché n'ont pas déclenché ce risque.

Dans un des cas définis le taux est de :

- 3,40% + M(i) (marge évolutive pour période d'intérêt trimestrielle donnée i)
 - avec $M(i) = M(i-1) + \text{Max} [0 ; 2 * (\text{Libor USD 12 mois postfixé} - 7,10\%)(i)$.

Au 11 septembre 2008, le Libor USD 12 mois cote à 3,13 %, il est plus de deux fois inférieur à la barrière.

Dans l'hypothèse selon laquelle le Libor USD 12 mois dépasse 7,1% les différentiels entre dans le taux de calcul et le Libor se cumulent à condition que le Libor USD ne tombe jamais à moins de 6% sur la période.

Par exemple au premier trimestre Libor USD se situe à 7,3%, le taux passe à 3,8%, s'il reste à 7,3% l'effet est cumulatif et le taux passe à 4,2% au second trimestre.

Dans le cas d'une période longue de taux élevé (l'emprunt court jusqu'en 2019) le surcoût est exponentiel. Le risque est donc élevé bien que les probabilités d'occurrence soient faibles.

Le remboursement anticipé de la tranche d'amortissement s'effectue contre le remboursement d'une indemnité. Cette indemnité est calculée à la demande de la banque par deux établissements de références sur le marché, l'indemnité retenue est la moyenne arithmétique des ces deux indemnités. Une fois le montant de l'indemnité communiquée, le client a la possibilité de se rétracter.

3.2.6 Évaluation du risque dette

Les risques qui pesaient sur la dette sont désormais avérés sur les emprunts à pente liés à des différentiels de taux. Le surcoût global au 11 septembre 2008 par rapport à 2007 est de 4 M€ pour l'ensemble des emprunts étudiés soit une hausse de 40% des intérêts des emprunts à taux variables.

Les conditions d'emprunt à court terme demeurent fort incertaines tant en terme de coût pour les collectivités que de capacité pour ces dernières à lever de la dette.

<i>En K€</i>	Encours fin 2007	Taux moyen pondéré 2007	Taux moyen pondéré 11/09/2008	Ecart constaté	Surcoût en euros
Produits sur taux relatifs	82 507	3,95%	5,25%	1,30%	1 074
Produits à barrière	15 396	4,12%	4,23%	0,11%	17
Produits sur changes relatifs	39 908	4,02%	5,21%	1,19%	477
Produit de pente	90 777	3,35%	6,01%	2,66%	2 416
Total	228 588	3,74%	5,48%	1,74%	3 984

Certains produits structurés (produits de pente et produits liés au rapport entre Euro et franc suisse) ont des formules de calcul complexes : en cas de franchissement de leur barrière de référence l'effet de levier peut jouer sans aucune limite maximale.

Pour la plupart des emprunts les conditions de sortie des produits à change relatif et produit de pente sont fortement dépendantes des conditions de marché offertes par des établissements de référence.

Pour la plupart des emprunts les conditions de sortie des produits à change relatif et produit de pente sont fortement dépendantes des conditions de marché offertes par des établissements de référence.

La Ville aura intérêt à chercher à capter ces produits si les conditions de marché le permettent. La situation actuelle est peu propice, mais la ville devra rester attentive à profiter de toute opportunité qui se présenterait.

4. Evolution prospective

L'objectif de cette partie est de simuler les équilibres financiers de la Ville jusqu' en 2014 en fonction de différentes hypothèses.

L'analyse rétrospective avait permis d'identifier une évolution défavorable des principaux soldes intermédiaires de gestion. Depuis 2003, la commune a perdu des marges de manœuvre significatives. Néanmoins, si fin 2007, la situation financière de la commune n'est pas encore alarmante, les premiers éléments du compte administratif 2008 témoignent d'une très forte dégradation de la situation financière.

L'objectif de ces premiers éléments d'évolution est de déterminer si cette situation est tenable à moyen et long terme.

4.1 Hypothèses retenues

Pour les recettes de la simulation prospective, des hypothèses ont été établies ressource par ressource. Elles évolueraient, en moyenne, de 1% par an :

- le dynamisme des bases fiscales est de 2,5%, dans la continuité des précédents exercices,
- Il est contrebalancé par les pertes de recettes sur les droits de mutation et la compensation de taxe professionnelle (-15% pour chacune des recettes).
- Les produits de service et de gestion courantes évoluent comme l'inflation (2,5%),
- Les autres recettes (dont l'attribution de compensation) n'évoluent pas.
- Le FCTVA est calculé sur le mode actuel,
- Les risques liés à la dette sont intégrés (surcoût de 4M€ sur la période 2008-2010),
- Les subventions d'investissement représentent 15% des dépenses de l'exercice (moyenne du précédent mandat).
- 16 M€ de litiges non provisionnés sont passés en charge en 2009 et 2010.
- Les recettes sont très peu dynamiques entre 2009 et 2011, du fait notamment de la perte des droits de mutation, leur évolution devrait être légèrement supérieure à 1% après 2011.

Mouvements réels en K€

Libellé	Hypothèse retenue
Recettes réelles de fonctionnement	Variation de 1% en moyenne sur la période
Produits des services	Variation de 2,5% en moyenne par an sur la période
Impôts et taxes	Variation globale de 1,16%
Contributions directes	Hausse de 2,5% des bases TF et TH
Attribution de compensation	Stabilité
Taxe add droits de mut	Baisse de 15% par an jusqu'en 2011 puis stabilité
Autres impôts et taxes	Stabilité
Dotations et subventions	Hausse de 0,39 %
Dotation forfaitaire	Hausse de 1%
Etat - compensation taxe professionnelle	Baisse de 15% par an
Autres produits de gestion courante	Variation de 2,5% en moyenne par an sur la période

Pour les dépenses de fonctionnement, l'évolution moyenne des dépenses serait de 2,83 % (contre 1% pour les recettes) :

- Hausse de 2,5% des charges à caractère général et des charges de gestion courante,
- Hausse annuelle de 3% des dépenses de personnel.

Les dépenses d'investissement sont fixées à 110M€ pour 2008 (taux de réalisation de 65%) pour les années suivantes le montant des dépenses d'équipement constitue une variable des différents scénarios.

Libellé	Hypothèse retenue
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	Hausse globale des dépenses de 2,83%
Charges à caractère général	Charges à caractère générale évoluent de 2,5%
Charges de personnel et assimilés	Les charges de personnel augmentent de 3% par an
Autres charges de gestion courante	Charges de gestion courante évoluent de 2,5%
Dépenses d'équipement	Les dépenses d'investissement se montent à 120M€ (montant moyen précédent mandat).

Pour la dette, le profil d'extinction de la dette fourni par les services financiers a été utilisé. Les nouveaux emprunts sont contractés à taux fixes sur 15 années au taux de 5,3 %.

Quatre scénarios ont été réalisés

- Premier scénario « au fil de l'eau »
 - Appréciation des conséquences financière d'un maintien des rythmes actuels de dépenses en fonctionnement et d'investissement.
- Deuxième scénario : hausse de la fiscalité et maintien à un niveau élevé des investissements
 - Évaluation de l'augmentation nécessaire des taux de fiscalité pour préserver les équilibres financiers, avec des dépenses d'équipement à un niveau élevé (150 M€ par an)
- Troisième scénario : hausse de fiscalité
 - Évaluation de l'augmentation des taux nécessaires de fiscalité pour préserver les équilibres financiers tout en permettant à la Ville de financer 120 M€ de dépenses d'équipement par an,
- Quatrième scénario : hausse de la fiscalité et baisse des investissements
 - Évaluation de l'augmentation des taux nécessaires de fiscalité en préservant les équilibres financiers, avec une réduction sensible des dépenses d'investissements (90 M€ par an).

A l'exception du scénario au fil de l'eau, les autres scénarios doivent aboutir à un niveau de dette en 2014 comparable à celui de 2008.

4.2 Evolution au fil de l'eau

Le résultat est synthétisé dans le tableau qui suit. La diminution de l'épargne de gestion a des incidences sur les capacités d'autofinancement. Le recours à l'emprunt augmente chaque année (de 36M€ à 99M€ en 2014) ce qui augmente le montant de l'annuité et donc diminue encore l'autofinancement.

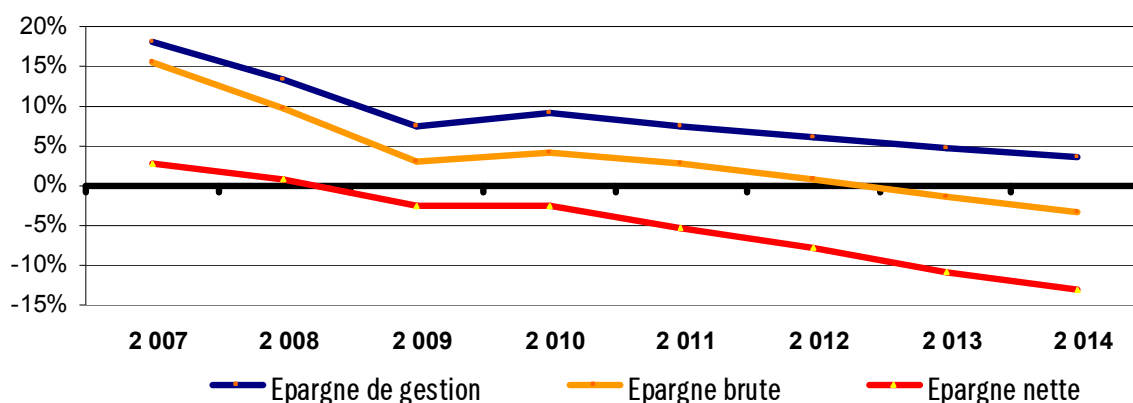
En K€	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Evolution recettes	535 196	536 683	540 485	545 021	552 144	559 561	567 258
Evolution dépenses	463 956	476 903	490 214	503 899	517 970	532 436	547 310
Evolution épargne gestion	71 239	59 780	50 271	41 121	34 174	27 124	19 948

Annuité (solde excep. en 2008)	- 67 323	- 54 455	- 62 921	- 67 719	- 76 159	- 86 588	- 92 591
Epargne brute	52 553	36 327	23 740	15 490	4 994	- 6 190	- 18 095
Epargne nette	3 917	5 324	- 12 650	- 26 598	- 41 985	- 59 464	- 72 643

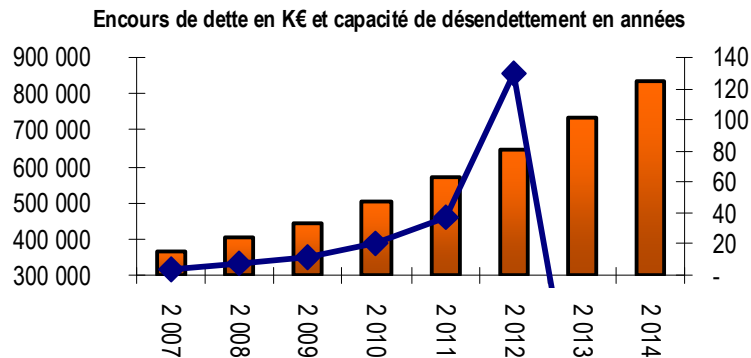
Evolution de l'encours de dette	36 000	40 829	59 256	66 732	77 228	88 412	100 317
---------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

Capacité de désendettement en années	7,6	12,2	21,1	36,7	129,4	- 119	- 46,1
--------------------------------------	-----	------	------	------	-------	-------	--------

Ces difficultés financières sont matérialisées par l'évolution des 3 épargnes. L'épargne nette est négative en 2010 : la règle d'or des finances locales n'est plus respectée.



L'endettement sur la période passe de 366 M€ à près de 840 M€ : la capacité de désendettement dépasse les 60 années : à partir de 15 années, il faut considérer qu'une collectivité est en risque.



Le scénario « au fil de l'eau » fondé sur des dépenses d'équipement de 120 M€ n'est pas viable.

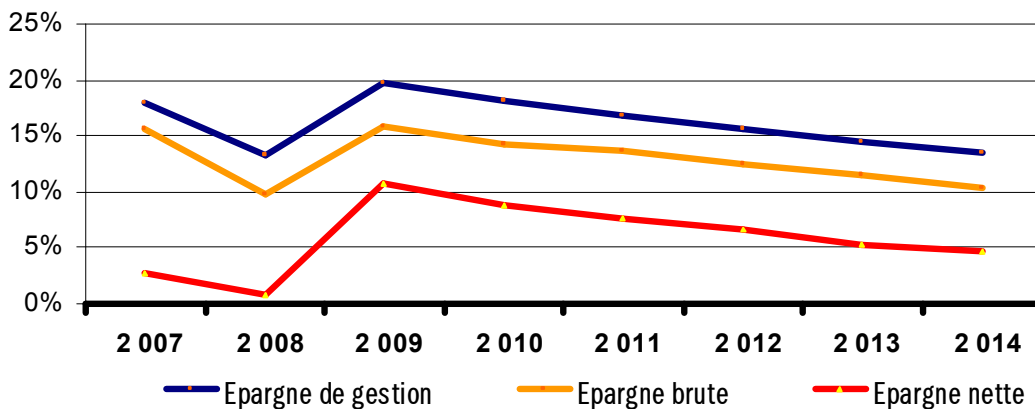
Dès 2009, la commune est dans une situation critique. Elle dépasse les niveaux d'alerte en 2010.

Ce scénario n'est pas réaliste car la commune serait placée sous tutelle bien avant son accomplissement

4.3 Scénario à 150 millions de dépenses d'équipement

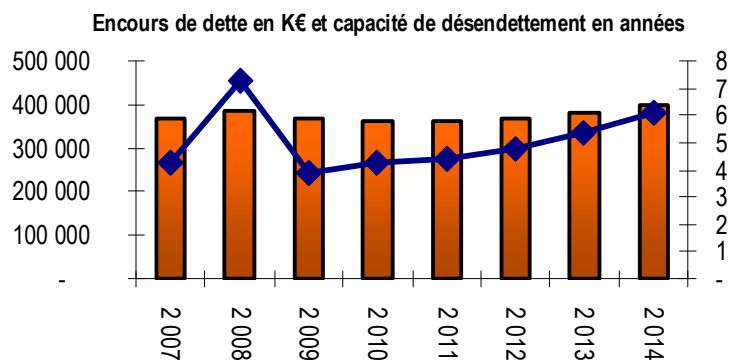
Ce scénario soit permettre d'évaluer l'augmentation nécessaire des taux de fiscalité pour préserver les équilibres financiers, avec un maintien des dépenses d'équipement au niveau des dernières années du mandat.

Pour financer 150 M€ de dépenses d'équipement par an entre 2009 et 2014, la commune doit augmenter la fiscalité ménage de 41% en 2009.



L'augmentation de la fiscalité reportée sans la briser la dynamique de dégradation des soldes et d'endettement, l'encours de dette reste stable en 2014.

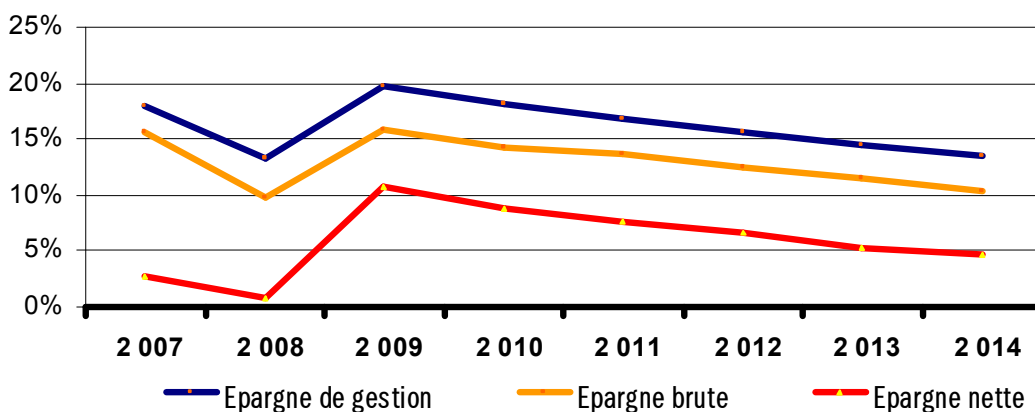
En 2014, la Ville se trouve dans une situation financière équilibrée (capacité de désendettement de 6 années).



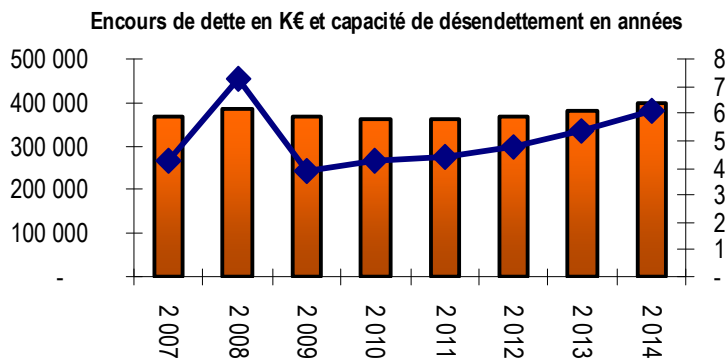
4.4 Scénario à 120 millions de dépenses d'équipement

Ce scénario doit permettre d'évaluer l'augmentation nécessaire des taux de fiscalité pour préserver les équilibres financiers, avec un niveau de dépenses d'équipement comparable à celui du précédent mandat (120 M€ par an).

Pour financer 120 M€ de dépenses d'équipement par an entre 2009 et 2014, la commune doit augmenter la fiscalité ménage de 29% en 2009.



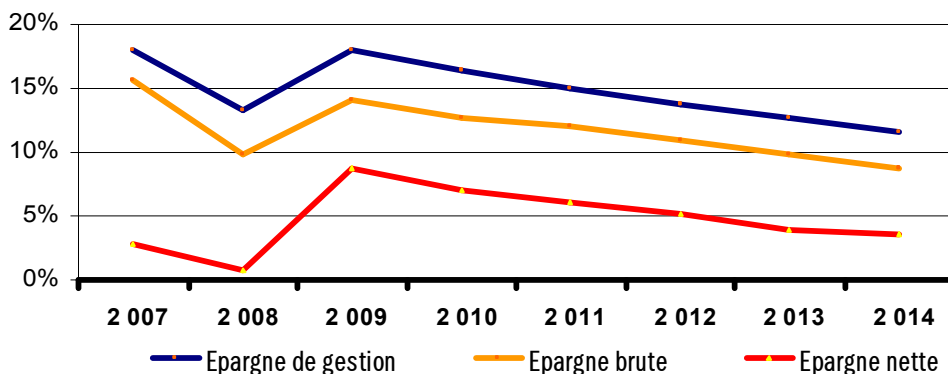
En 2014, la Ville se trouve dans une situation financière équilibrée (capacité de désendettement de 6 années).



4.5 Scénario à 90 millions de dépenses d'équipement

Ce scénario soit permettre d'évaluer l'augmentation nécessaire des taux de fiscalité pour préserver les équilibres financiers, avec un niveau de dépenses d'équipement inférieur à celui du précédent mandat (90 M€ par an).

Pour financer 90 M€ de dépenses d'équipement par an entre 2009 et 2014, la commune doit augmenter la fiscalité ménage de 22% en 2009.



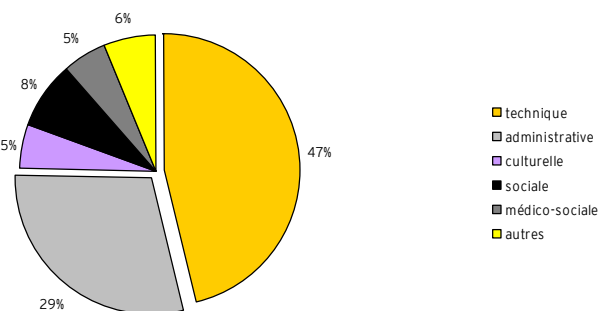
Comme dans les autres scénarios l'augmentation de la fiscalité est suffisante pour que la Ville se trouve dans une situation financière équilibrée (capacité de désendettement de 6 années) en 2014.

5. Annexe

5.1 Effectifs de la collectivité

Les fonctionnaires occupant un emploi permanent sont répartis majoritairement dans les filières technique (47%) et administrative (29%) sur un total de 6260 employés (*source : état de la collectivité 2007*).

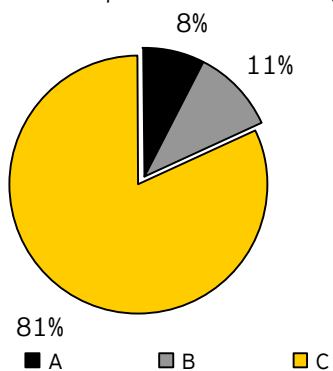
Répartition par filière du nombre de fonctionnaires permanent



Parmi cette population, les agents de catégorie A représentent 8% des effectifs au 31.12.07 contre 11% pour ceux de la catégorie B. Cette proportion correspond à la moyenne nationale puisque les données publiées par la DGCL indiquent pour les organismes communaux :

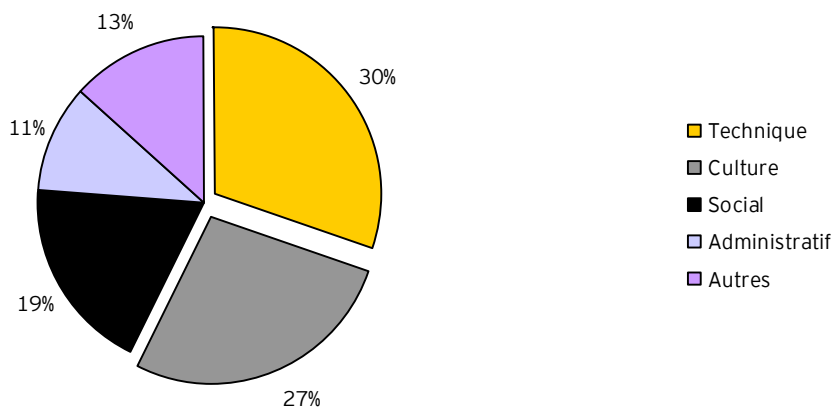
- ▶ Une fourchette allant de 6% à 9% pour les agents de catégorie A,
- ▶ Une fourchette s'étendant de 10% à 13% pour les agents de catégorie B.

Répartition des agents par catégories
(annexes au compte administratif 2007)



Les non-titulaires au 31.12.07 (source : annexe au compte administratif) proviennent à 30% du secteur technique et 27% du secteur administratif.

Répartition par secteurs des agents non titulaires



Parmi cette population, les agents de catégorie A représentent 24% des effectifs au 31.12.07, 16% pour les agents de catégorie B, 60% pour les agents de catégorie C.

5.2 Synthèse des transferts de compétences

Depuis le début des années 2000, la ville a modifié son périmètre de compétences :

- à l'égard du département :
 - départementalisation du corps des sapeurs pompiers,
 - fin de la convention de gestion du service social

- à l'égard de la Communauté d'Agglomération :
 - développement économique,
 - aménagement de l'espace communautaire,
 - équilibre social de l'habitat,
 - politique de la ville,
 - assainissement
 - distribution d'eau potable
 - protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - création, aménagement et entretien des voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
 - constructions, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Ville de Nice

Synthèse du rapport d'audit de début de mandat

Novembre 2008

Ernst & Young Advisory

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, Ernst & Young autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans ce rapport ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Remarques préalables

Ce document constitue la synthèse du rapport de notre mission d'audit et de perspectives financières.

Cette synthèse présente les principaux éléments :

- Des travaux d'analyse rétrospective,
- Des facteurs de dégradation à attendre,
- des scénarios prospectifs réalisés.

Un document présentant l'ensemble des travaux réalisés ainsi qu'une présentation synthétique de type powerpoint complètent cette synthèse.

Lorsque nous disposions des informations, nous avons complété les analyses en intégrant les prévisions de réalisations de l'exercice 2008.

I - Une situation financière en nette dégradation

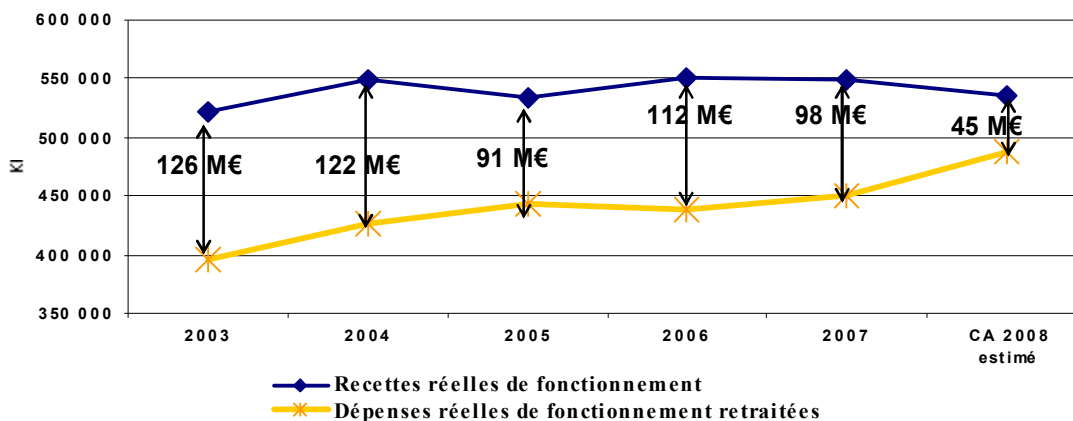
Entre 2001 et 2003, la situation financière de la commune s'assainit avec une diminution de l'encours de dette. Entre 2003 et 2007, les grands équilibres de la commune se sont fortement dégradés, en raison de la conjonction de différents facteurs :

- Des recettes en diminution compte tenu :
 - Des transferts de compétences de la Ville à la CANCA, réalisés dans des conditions non optimisées pour la Ville
En outre, la CANCA ne verse pas à la Ville de dotations de solidarité communautaire, ce qui est une exception par rapport aux pratiques observées ailleurs.
 - Une diminution des dotations d'Etat sur la période (- 4 M€).
- Une augmentation des dépenses bien supérieure à celle des recettes, :
 - Les dépenses de personnel ont fortement augmenté. La Ville a transféré 800 agents (CANCA, SDIS et Conseil Général). Toutefois, les effectifs constatés au 31.12.2007 sont supérieurs de 723 à ceux de 2002. Entre 2000 et 2007, près de 1000 recrutements supplémentaires ont été effectués.
 - Un programme d'investissement très important au regard des capacités financières réelles de la Ville, ayant eu pour conséquence un recours à l'emprunt croissant,

Depuis 2005, la Ville s'endette, ce qui diminue ses marges de manœuvre. Ces tendances se poursuivent et s'amplifient sur l'exercice 2008

Le graphique de la page suivante montre la dégradation des marges de manœuvre de la Ville.

Evolution de l'autofinancement brut



II - Des contraintes financières importantes

La situation financière de la ville est contrainte compte tenu des éléments suivants :

- Le portefeuille de dette de la commune comporte des emprunts à taux variables et des « produits structurés » qui ont permis d'obtenir des taux plus bas les années précédentes mais qui sont aujourd'hui impactés par la crise financière. Une augmentation des charges financières est attendue,
- La Ville de Nice se singularise par de très nombreux contentieux qui n'ont pas tous été provisionnés au cours des précédents exercices.,
- Certaines recettes de fonctionnement vont diminuer compte tenu de la crise financière, notamment :
 - Les droits de mutation, ils sont fonction du volume de transactions immobilières sur le territoire de la commune, ils ont augmenté de 12 M€ entre 2002 et 2007, cette ressource devrait fortement diminuer au cours des prochains exercices,
 - Les produits des jeux de casino. Une forte baisse (-30%) est déjà constatée en 2008.

Les seules variables d'intervention de la Ville sont la fixation des taux de taxe foncière et de taxe d'habitation ou la diminution des dépenses (fonctionnement comme investissement). Une évolution de 1% des taux de taxe foncière et d'habitation génère 2 M d'euros de recettes complémentaires.

La création d'une Communauté Urbaine ne modifiera pas les conditions financières de la Ville.

Rappelons que la transformation en Communauté Urbaine aura comme conséquence de transférer des charges des communes vers la Communauté Urbaine, ces charges étant « équilibrées » par des pertes de recettes en provenance de l'agglomération vers les communes (réduction de l'attribution de compensation)

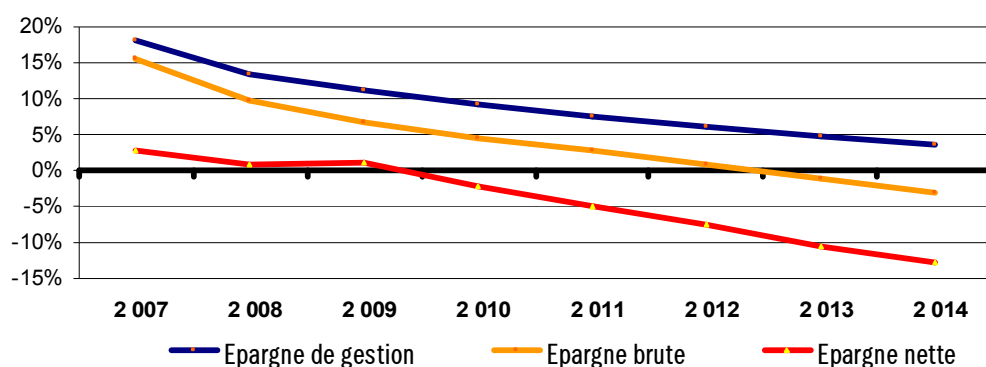
L'opération est donc financièrement neutre à la fois pour les communes et la communauté urbaine, étant entendu que pour le budget d'investissement, une partie de ce budget se trouvera transféré (la voirie notamment). Dans l'étude des scénarii, ces transferts ne sont pas intégrés afin de permettre une comparaison avec les années précédentes.

III - Scénarii prospectifs

Quatre scénarios d'évolution des équilibres financiers de la Ville ont été réalisés ;

Le premier scénario « au fil de l'eau » permet d'apprécier les conséquences financière d'un maintien des rythmes actuels d'évolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement de 120 M€. Ce premier scénario n'intègre pas d'augmentation de la fiscalité.

Dès 2009, la commune serait dans une situation critique, la Ville est placé sous tutelle avant 2014.



Les trois autres scénarios doivent permettre de déterminer l'augmentation de la fiscalité nécessaire au financement des investissements, sans dégradation des ratios financiers et sans augmentation de la dette :

- Deuxième scénario : hausse de la fiscalité et maintien à un niveau élevé des investissements (15 0 M€ par an).
 - La Ville doit augmenter de 40% en 2009 les taux de fiscalité ménages
- Le troisième scénario doit permettre de déterminer l'augmentation des taux nécessaire pour préserver les équilibres financiers tout en permettant à la Ville de financer 120 M€ de dépenses d'investissement par an
 - La Ville doit augmenter de 28% en 2009 les taux de fiscalité ménages
- Le quatrième scénario doit permettre de déterminer l'augmentation des taux nécessaire pour préserver les équilibres financiers tout en permettant à la Ville de financer 90 M€ de dépenses d'investissement par an, soit une diminution sensible par rapport aux exercices précédents.
 - La Ville doit augmenter de 22% en 2009 les taux de fiscalité ménages.